



Veille de conclave

Le cardinal Paul-Emile Léger échange joyeusement avec l'archevêque Joseph Ratzinger de Munich, hier, à Rome, tandis qu'on achève au Vatican de mettre au point les préparatifs en vue du conclave qui s'ouvrira demain afin de choisir le successeur de Paul VI. Pendant tout ce temps, circulent dans la Ville éternelle, les rumeurs et pronostics de toutes sortes sur le prochain pape.

pages B-3, B-4

Entente à Air Canada

page F-18

Construction: la priorité à 7,000 autres travailleurs

page B-1

Ski: Québec demande la Coupe du monde

page D-2



Le Soleil, Raymond Lavoie

Expo Québec

Que la fête commence!

C'est la fête qui recommence pour les enfants qui prendront les manèges d'assaut en mangeant pommes de terre et crèmes glacées.

La fête aussi pour les parents qui peuvent dès aujourd'hui, assister aux spectacles, courses attelées ou concours d'animaux, activités parmi d'autres qui se dérouleront jusqu'au 4 septembre sur les terrains d'Expo-Québec.

De nombreuses personnalités assisteront à l'ouverture officielle de l'Expo 1978 dont le maire de Québec, M. Jean Pelletier, Mgr Ernest Lemieux représentant les autorités religieuses et les députés provinciaux et fédéraux de la région.

La cérémonie sera soulignée par la présence du nouveau lieutenant-gouverneur du Québec Jean-Pierre Côté qui présidera à l'inauguration avant d'effectuer une brève visite des pavillons et exhibits.

YVON ST-GELAIS INC.
FUTURS MARIÉS
MENAGES COMPLETS
CONCIERGE
LUMINAIRES
525-4671

LE SOLEIL

66 PAGES 6 CAHIERS

QUÉBEC, JEUDI 24 AOUT 1978

82e ANNEE, No 41 PRIX 25¢

guy rouleau
opticien d'ordonnances



Des membres de la Croix-Rouge participent à Managua à l'évacuation d'otages, dont cette femme, amputée des deux jambes.

Managua cède

MANAGUA, Nicaragua, (d'après NYTNS, UPI, AFP, AP et Reuter) — La plus importante prise d'otages de l'histoire a pris fin ce matin à la suite d'une décision de gouvernement Somoza de satisfaire aux demandes des membres du commando du "Front sandiniste de libération nationale" en échange de la libération d'une soixantaine de parlementaires séquestrés depuis mardi après-midi au Palais national du Nicaragua à Managua.

Un avion vénézuélien a été mis à leur disposition en fin de journée, hier, pour ramener à Caracas les 85 prisonniers politiques libérés et les membres du commando.

Le gouvernement Somoza aurait versé une somme de \$5 millions (la moitié de la somme demandée) et fait diffuser un long communiqué d'une heure du Front sandiniste de libération.

(Suite à la page A2, 3e col.)

Tragédie d'Eastman

Le sort s'acharne sur le propriétaire de l'autobus

par Fortunat MARCOUX
envoyé spécial du Soleil

ASBESTOS — Gilles Bolduc n'est pas un criminel. Loin de là il est marqué par le destin. Même s'il n'est âgé que de 36 ans, il a eu plus que sa large part de malheurs. Depuis 20 ans, la guigne s'acharne contre lui. "Lavé" une première fois en 1970 après dix dures années de labeur, il risque de l'être une deuxième fois. Cette fois-ci, l'épreuve est trop forte pour lui et sa famille. Il envisage de tout lâcher c'est-à-dire d'abandonner un emploi régulier, de quitter son milieu, et de vivre incognito au crochet de l'aide sociale.

Plusieurs lecteurs auront déjà deviné que ce Gilles Bolduc est le malheureux propriétaire de l'autobus qui a plongé dans le lac d'Argent, à Eastman, le 5 août dernier, entraînant la mort de 40 des 47 occupants dont 26 handicapés physiques et mentaux, tous de la région d'Asbestos.

Ce n'est qu'après trois jours de longues hésitations que Bolduc a accepté finalement d'accorder une entrevue exclusive au SOLEIL. Il fut les journalistes comme la peste. Tellement de ragots ont été colportés autour de l'horrible tragédie qu'il n'a pas confié en les représentants des médias. "Jusqu'à Radio-Canada qui, pour décrire l'état de mes autobus, a illustré un bulletin de nouvelles avec un bout de film montrant un véhicule abandonné dans ma cour, et retiré de la circulation depuis deux ans", souligne-t-il avec amertume.

Visiblement nerveux, méfiant, si-

rotant un café et grillant continuellement une cigarette, Bolduc a levé finalement le voile sur ses nombreux déboires. Avec ce qui lui arrive, il n'est pas encore au bout de ses peines.

Il y a des gars qui sont toujours malchanceux. Bolduc est de ceux-là.

Dès l'âge de 15 ans, il subit une fracture du crâne dans un accident de la

route dans lequel il perdit deux amis. Il ne reçut pratiquement rien des assurances puisque sa blessure ne fut découverte que dernièrement lors d'examen à un oeil.

En 1960, il se marie et ne gagne qu'un salaire net de \$17.60 par semaine. Avec un enfant, le couple vit dans la misère. En octobre 1968, il loue, avec option d'achat, un garage (un logis est attaché à la bâtisse) près d'Asbestos. Le propriétaire lui fait des conditions alléchantes "qu'un père ne ferait pas à son fils", dit Bolduc avec reconnaissance. Au printemps de 1969, le garage est endommagé par le feu mais, heureusement, le logement est épargné par les flammes. Les outils ne sont pas assurés.

Alors qu'il n'est âgé que de 27 ans, Bolduc est durement frappé par la maladie en 1970. Un virus dans la colonne vertébrale le rend invalide. Pendant 14 mois, il est paralysé et confiné à une chaise. Après, c'est la réhabilitation avec des prothèses et béquilles et des traitements dans un hôpital de Sherbrooke, trois fois par semaine. Ça durera cinq mois.

Malgré cette dure épreuve, le réussit à garder le garage parce que le propriétaire est généreux et n'est pas exigeant devant le malheur qui le

(Suite à la page A2, 1re col.)

4,382 accidents d'autobus en 77

page A-6



Gilles Bolduc à son foyer

(Le Soleil, Fortunat Marcoux)

Une première à l'hôtel de ville

par Denis ANGERS

Mercredi matin, 9h. Comme à toutes les semaines, le comité exécutif de la ville de Québec, la plus haute instance de la vie municipale québécoise, se réunit. On y retrouve, autour du maire Jean Pelletier, un noyau permanent de trois conseillers: Jean-Guy Drolet, de Limoilou, Alfred Roy, de Saint-Roch-Saint-Sauveur, et Jules Blanchet, de Champlain.

A eux quatre, ces édiles constituent ce qu'il convient d'appeler le "saint des saints" de l'administration publique de la vieille capitale. Grâce au comité, ils assument la bonne marche des affaires courantes de Québec, ils prennent toutes les décisions majeures, ils approuvent tous les projets de règlement. C'est là que se trouve l'essence même du pouvoir municipal!

Depuis sa création, en 1965, le comité exécutif de Québec avait toujours siégé à huis clos, derrière des portes closes. Hier toutefois, à titre exceptionnel, il ouvrit ses délibérations aux lecteurs du SOLEIL.

Un décorum absent

Le comité exécutif a son local propre au troisième étage de l'hôtel de ville de Québec, à proximité de la salle du conseil. Contrairement à cette dernière, richement ornée selon le style pseudo-classique à la mode à la fin du siècle dernier, la salle du comité est toute petite (20 pieds par 30) et d'allure très moderne. Des murs blancs, quelques photographies de sites de la capitale, une table et quelques fauteuils contemporains.

(Suite à la page A2, 5e col.)



Le Soleil, Jacques Deschênes

Le comité exécutif de la ville de Québec au grand complet. A gauche, Yvon Vézina (de dos), Jean-Paul Bourret, Jean Pelletier et Antoine Carrier. A droite, Jean-Guy Drolet (de dos) et de profil Alfred Roy, Jules Blanchet et Emilien Careau.

sommaire

Annonces classées	F-1 à F-17
Arts et lettres	E-4, E-5
Bandes dessinées	E-7
Bridge	F-15
Carrières et professions	B-6, B-7
Décès	E-8
Economie-Finance	E-1 à E-3
Feuilleton	F-16
Horoscope	F-14
Information Régionale	B-2
Mot mystère	F-3
Mots croisés	F-2
Où aller à Québec	E-7
Page documentaire	A-5
Pierre Champagne	A-9
Sport	D-1 à D-7
Télévision	E-6

météo

Ensoleillé aujourd'hui avec passages nuageux à Québec et à l'est. Maximums variant de 16 à 21. Aperçu pour demain, ensoleillé et passages nuageux. Détails à la page F-1

Tragédie d'Eastman... (Suite de la première page)

poursuit. Son épouse doit travailler comme une forcenée au garage pour assurer la pitance à la famille qui compte maintenant trois enfants. Les affaires ne vont pas bien. Bolduc doit vendre un camion qu'il avait acheté pour accroître ses revenus en charroyant de la neige pour la municipalité. "Ce fut la période la plus difficile. On a perdu tout ce que nous avions pu amasser durant les dix premières années de notre mariage", relate Mme Bolduc.

Autobus

En 1971, Bolduc a toujours le garage. L'un de ses clients veut vendre son minibus et le circuit qu'il opère entre Kingsey Falls et la mine d'amiante d'Asbestos. Bolduc achète le commerce. L'année suivante, il se porte acquéreur d'un comptoir-lunch situé à côté du garage. La situation s'améliore. En 1975, il entre à l'emploi de la compagnie minière John's Manville. Une compagnie de transport par autobus de Danville fait faillite et Bolduc prend la relève. Ça va de mieux en mieux. En 1978, son épouse est au comble de la joie. La famille élit domicile dans une luxueuse maison mobile.

En 1978, Bolduc a une flotte de sept véhicules, un long courrier (1956), quatre autobus scolaires (1967 et 1968), et deux minibus (1974 et 1976). Il assure le transport des handicapés et la liaison

entre Asbestos-Valcourt, Kingsey Falls-Asbestos, et Danville-Asbestos.

La famille est heureuse. L'aînée, qui a maintenant 17 ans, a un emploi régulier à Sherbrooke. Les Bolduc ont une camionnette camper, un bateau, deux motocyclettes, une automobile de l'année, etc.

La catastrophe

Soudain, c'est la catastrophe. Tandis que Mme Bolduc est hospitalisée, le long courrier s'engouffre dans le lac, noyant 40 passagers. C'est la déroute complète. La famille vit un enfer depuis.

Bolduc est dépressif et ne peut travailler. Revenu chez elle, son épouse a toujours la larme à l'oeil. Elle est gênée de croiser ses concitoyens.

Bolduc attend impatiemment les résultats de l'enquête du coroner. Entre-temps, devant l'ampleur de la tragédie, les inspecteurs du ministère québécois des Transports ont passé au peigne fin les autres autobus de la flotte desservant une liste interminable d'anomalies et de recommandations. Bolduc a bien reçu des avis de 48 heures pour remettre ses véhicules en bon état, mais les exigences sont telles qu'il est contraint de les retirer de la route, privant ainsi 200 personnes de leur service de transport. Les voyageurs les plus touchés sont les travailleurs de l'usine Bombardier à Valcourt et à la mine d'amiante d'Asbestos.

Cependant, Bolduc maintient bénévolement un service de transport pour les handicapés de la région, matin et soir, entre leur domicile et leur atelier aménagé dans une école d'Asbestos. Il assure lui-même le service en utilisant sa propre automobile sur un trajet quotidien aller-retour de 200 milles.

A bout de souffle

Bolduc ne sait pas du tout ce que l'avenir lui réserve. Il craint de servir de bouc émissaire dans toute cette affaire. Il estime la valeur de sa flotte d'autobus à \$50.000. S'il ne peut remettre les véhicules sur la route, il va tout abandonner. "Il n'est pas question que je reparte à zéro et que je prenne un troisième départ. Je vais tout lâcher et me laisser vivre par les autres", a-t-il affirmé. Il a ajouté cependant qu'il n'avait pas l'intention de déclarer faillite.

La semaine dernière, Bolduc a vendu son snack-bar. Il a un délai de trois mois pour déménager sa maison mobile. Il a précisé que cette transaction n'avait aucun lien avec les derniers événements.

Dernière heure: Bolduc devra subir une intervention chirurgicale à un poulmon.

Ironie du sort, dans sa parenté, Bolduc était surnommé "le millionnaire".

Managua cède... (Suite de la première page)

naionale livrant les conditions de l'entente et la position politique du mouvement face au gouvernement Somoza.

D'autres informations révèlent que les membres du commando ont bel et bien reçu les \$10 millions versés en plusieurs tranches dans des pays différents.

Au cours de ces négociations menées par l'intermédiaire de membres du clergé et du monde diplomatique, les commandos ont accepté de relâcher plus de 500 personnes séquestrées en même temps que les parlementaires.

Revêtus d'uniformes de la Garde nationale, les membres du commando, une vingtaine, se étaient emparés mardi du Palais national, siège du Parlement du Nicaragua.

Soldats tués

Le Palais national abrite les deux chambres du Congrès et des services gouvernementaux. Les "sandinistes" ont fait irruption dans le bâtiment pendant une séance de la Chambre des députés. Ils ont relâché hier les femmes et les enfants qui se trouvaient parmi les otages.

La présidence a annoncé que quatre soldats avaient été tués et au moins six autres blessés lors de l'attaque. Une quinzaine d'otages seraient également blessés.

La Garde nationale a bouclé tout le secteur tandis que des patrouilles motorisées circulaient en ville et que des barrages routiers ont été dressés à la périphérie de la capitale.

Le président Somoza a déclaré à l'un de ses collaborateurs: "La situation est sombre. Ça va plutôt mal". Ses conseillers ont préconisé la fermeté.

Les "sandinistes" tirent leur nom d'Augusto Cesar Sandino, chef guérillero des années 1930. Il lutta contre l'occupation des fusiliers marins américains qui plaça Somoza au pouvoir.

Au cours des dix dernières années, les "sandinistes" ont livré de nombreuses escarmouches aux forces gouvernementales. Le mois dernier, ils avaient tiré des roquettes contre le bureau du président, bâtiment en béton renforcé appelé "le bunker". Le président n'avait pas été blessé. Mais leur action de mardi soir est la plus audacieuse.

Démision

La dictature Somoza est en butte à des grèves, des manifestations et diverses violences. Elle a perdu l'appui du gouvernement américain depuis l'assassinat, le 10 janvier, de M. Pedro

Joaquin Chamorro, éditeur de l'opposition.

Somoza, qui s'est remis d'une grave crise cardiaque survenue en juillet 1977, a constamment rejeté les demandes de l'opposition, qui réclame d'abord sa démission.

Le président entend terminer son mandat de six ans qui expire en 1981. On pense qu'il tentera de transmettre la présidence à un proche en attendant que son fils, le commandant Anastasio Somoza, 27 ans, soit prêt à l'assumer à son tour.

Opposition

Officieusement, dans les milieux où l'on suit de près l'évolution de la situation au Nicaragua, on accorde une grande importance au fait que l'attaque du Palais national ait eu lieu 24 heures après la publication à Managua des revendications du "Front élargi d'opposition" (FAO), qui regroupe les principaux groupes d'opposition politique au Nicaragua.

Dans un plan en 16 points, le "Front élargi" a demandé la destitution immédiate du général Somoza, et l'installation d'un gouvernement national dans le pays.

L'opposition au régime du président Somoza s'est considérablement accrue en janvier dernier, après l'assassinat d'un de ses chefs les plus prestigieux, le journaliste Pedro Joaquín Chamorro, propriétaire et directeur du quotidien "La Prensa" à Managua.

Le "Front élargi d'opposition" regroupe pour la première fois depuis 45 ans, toutes les tendances anti-gouvernementales: hommes d'affaires conservateurs, chrétiens démocrates et les marxistes qui précisément ont organisé tout au long de l'année grèves et manifestations anti-gouvernementales.

Les événements des derniers jours n'ont donc pas étonné la population qui dans une large part en milieu urbain accorde son appui aux gestes posés par les membres du Front sandiniste de libération nationale.

Parallèlement, les relations entre les Etats-Unis et le Nicaragua se sont progressivement détériorées depuis l'accession à la présidence de Jimmy Carter, qui a fait de la défense des droits de l'homme l'un des chevaux de bataille de sa politique étrangère.

Des accusations répétées de violations des droits de l'homme, formulées contre le Nicaragua par des organisations internationales et des exilés nicaraguayens, ont déjà entraîné la suppression, par le Congrès, de l'aide militaire américaine.

Une première à... (Suite de la première page)

Ici, pas de décorum, pas de place assignée à chacun, pas de procédure rigide. Hier matin, ils étaient sept assis autour du traditionnel pot à eau: le maire Pelletier, le gérant adjoint Jean-Paul Bourret, les conseillers Drolet, Roy et Blanchet, le pro-maire Emilien Careau, le greffier Antoine Carrier.

Homme fort de son administration, le maire Jean Pelletier devait y jouer le rôle d'animateur des discussions, à partir d'un ordre du jour extrêmement lourd: outre un rapport que devait soumettre le président de l'Office municipal d'habitation, le conseiller Yvon Vézina, on y dénombrerait pas moins de 50 sujets, répartis entre dix grands champs d'intérêt.

Le débat démarrait rondement puisque, au comité exécutif, les formalités tombent: on se retrouve entre hommes du même parti, la conversation se fait vive, directe et le "vous" respectueux cède la place au "tu" plus familier. Les conseillers exécutifs y sont dans les coulisses de la vie municipale et, là, nul n'est besoin de s'entourer de précautions, de prendre des airs officiels.

Le déroulement de la séance

Laisse à la discrétion du comité, la procédure de fonctionnement se fait très lâche: chacun parle à son gré, selon ses préoccupations immédiates; le greffier Carrier effectue une continuelle navette entre son bureau et la salle de réunion, alimentant chaque participant en copies d'avis juridiques, de règlements ou de plans; plus tard, deux ou trois fonctionnaires municipaux y défilent...

Premier à se présenter devant le comité exécutif, hier, le président Yvon Vézina, de l'Office municipal d'habitation de Québec, soumettait une ébauche de réforme de son organisme. L'exposé de M. Vézina terminé, le maire Pelletier et les conseillers présents entraînaient dans le bal, demandant des explications, soumettant des suggestions... Trente minutes plus tard, le président Vézina se retirait, un projet presque définitif dans ses cartons!

Des sujets terre-à-terre

C'était au tour du gérant adjoint Bourret de soumettre ensuite à l'approbation des élus les articles prévus à l'ordre du jour. On y retrouvait de tout: des achats de terrain, des accords de principe sur des modifications au zonage, des nominations de fonctionnaires.

Puisant dans une monumentale pile de dossiers à sa gauche, le gérant adjoint expliquait chacun des articles figurant à l'ordre du jour, répondait aux interrogations du maire et des membres du comité. M. Bourret prendra également note des

suggestions de chacun qui, après étude par les services techniques de la ville, reviendront devant le comité la semaine prochaine.

A chaque question, le conseiller du secteur visé par le projet de règlement était d'ailleurs consulté sur son à-propos, sur ses difficultés éventuelles de réalisation. L'élargissement des rues côtoyait les grands problèmes de la réforme fiscale provinciale; l'embauche de personnel succédait au conflit actuel qui oppose la municipalité à ses policiers.

Un fourre-tout

Le comité exécutif prend des allures de fourre-tout. C'est d'ailleurs l'unique endroit où les élus peuvent faire le pont avec les fonctionnaires municipaux et ils ne se gênent pas pour réclamer de ces derniers des renseignements additionnels ou pour envoyer aux calendes grecques une politique qu'ils jugent prématurée.

C'est ainsi que la petite salle du troisième étage devient chaque mercredi le royaume de l'administration au jour le jour de la ville de Québec. La grande politique cède la place aux problèmes concrets, souvent très limités, en dépit de l'importance des dimensions de la vieille capitale.

Hier matin, après trois heures et demie de discussions, une cinquantaine de sujets abordés et de décisions rendues, le comité exécutif ajournait sa rencontre du 23 août. Haut lieu de la vie politique municipale, il s'était révélé être l'endroit où tout se fait!

GM: hausse plus forte au Canada

OSHAWA (PC) — La hausse des prix des véhicules General Motors de modèle 1979 vendus au Canada sera plus forte qu'aux Etats-Unis, à cause de la dépréciation du dollar canadien vis-à-vis de la devise américaine.

Mardi, M. Boyd Chesney, porte-parole de GM Canada, en réponse à la question du chef du NPD relative à la hausse des prix, a expliqué que cette dernière était commandée par l'économie.

Le bureau fédéral des mesures anti-inflation, a-t-il ajouté, a décidé de ne pas intervenir dans cette affaire.

Vendredi dernier, General Motors a annoncé que le prix des voitures 79 au Canada allait monter de 4,4 pour 100, contre 3,9 pour 100 aux Etats-Unis.



les vestes habillent les manteaux...
la peluche les réchauffe!

Poil dessus, poil dessous... la peluche moutonneuse fait équipe avec les manteaux et se prête à toutes leurs nouveautés! Ligne plus droite, col debout ou rabattu, poignets à revers... quand la peluche s'y faufille en automne, Twik s'en donne à cœur joie dans la froidure!

A gauche, il porte sa paire de manches pelucheuses et son col debout pour emmitoufler... surpiqué dans ses moindres détails! Blanc cassé de 5 à 11, \$115.

A droite, il déboutonne sa veste de bergère... qui va sur tout! Retourne ses poignets et resserre ses manches. Plein de peluche qu'il dedans... en blanc cassé de 5 à 11, \$130.

twik®

la maison
simons
place de l'hôtel-de-ville/place sainte-foy



**Dans cette
grandeur
désolée,
tout devient
dérisoire**

Entre ciel et mer

par florent plante



Notre journaliste Florent Plante mène une expérience peu commune au Rocher-aux-oiseaux, où il séjourne pour une période d'un mois en seule compagnie de gardiens de phare et du photographe François Brunelle. Sur ce rocher de 600 pieds de longueur et de 200 pieds de largeur, à une trentaine de milles au nord-est des îles-de-la-Madeleine, dans le golfe du Saint-Laurent, il vit au rythme du ciel et de la mer, ne rompant la solitude que pour nous transmettre par radiotéléphone ses textes et les photos par lesquels nous pouvons vivre avec lui le déroulement de son expérience les mardi, jeudi et samedi dans LE SOLEIL.

Est-ce possible qu'à vivre longtemps sur le Rocher aux oiseaux, on devienne indolent, insouciant, indifférent?

Non. C'est plutôt le contraste avec la vie urbaine quotidienne qui est difficile. Serait-ce une nécessité que cette vie moderne avec les klaxons, les feux rouges, les poignons, les comptes du téléphone et de l'électricité, le travail à la chaîne et l'efficacité?

Tristes nous autres, c'est le cas. Nous sommes foutus, dénaturés, plastifiés. Il faut vite revenir au rythme de la nature. C'est urgent.

Je pense à tout cela en faisant le tour de mon rocher escarpé, aux millions de dollars de Loto Canada, à Ryan qui démont Paul Desrochers, aux Expos qui perdent une série contre les Padres de San Diego.

Vu d'ici, c'est fade, c'est artificiel. Le million de dollars, je l'empilerais dans des boîtes, puis j'empilerais les boîtes dans la cabane de la chaloupe. En octobre, j'en sortais une boîte ou deux pour calfeutrer les fenêtres. A quoi d'autre ces billets pourraient-ils servir ici?

Au printemps, les oiseaux ne s'en serviraient même pas pour bâtir leurs nids. Pourtant, je n'ai jamais rencontré tant d'êtres vivants si heureux. Les paisibles fous de Bassan comme les douces mouettes filent le parfait bonheur sans n'avoir jamais connu la piastre.

Jour après jour, ils surveillent l'arrivée des bancs de maquereaux, de harengs ou de capelans. Lorsqu'ils sont rassasiés, ils remontent sur leurs galeries, font la jasette, se chauffent au soleil, traversent sur l'autre falaise s'il vente trop fort, puis se baladent dans les parages jusqu'au crépuscule.

Cette vie simple, naturelle, est fascinante, attirante, contagieuse.

En tout cas, plus ça va, plus la nature, les oiseaux, la mer et même le phare, silencieux, énigmatique, m'imposent un rythme de vie que tout psychiatre recommanderait à ses clients dépressifs.

Les communications

Ces notes, écrites depuis le milieu du golfe Saint-Laurent, constituent le seul lien qu'il me reste avec le continent.

D'ailleurs, si ça continue, LE

SOLEIL devra verser mon salaire à Lauréat Leblanc, gardien de phare, ainsi qu'à Chester Turnbull et son équipe du centre des communications de la garde côtière canadienne à Cap-aux-Meules aux Îles-de-la-Madeleine.

Moi, je ne fais plus que griffonner mes élucubrations sur un coin de feuille, puis je les retranscris à la machine à écrire. Mon travail finit là.

Je vous donne un exemple. Au début de la semaine, lundi, Chester Turnbull me donne une cédule de transmission pour 10h05 le matin. Aussitôt la communication établie, je dicte mon texte deux fois d'affilée, et l'on convient d'entrer en contact à 12h05.

A 12h05, j'appelle VCN Cap-aux-Meules, et Chester me dit que l'enregistrement est mauvais. Il y a de l'interférence. On fait quelques tests. Lui entre très bien au récepteur du rocher, mais le vieil émetteur du radio-phare a toutes les difficultés à se faire entendre à Cap-aux-Meules, à 40 milles d'ici. J'enregistre à nouveau, et dicte une autre cédule de communication à 14h05.

Même phénomène à 14h05. J'enregistre encore une fois, puis Chester me dit qu'avec ces quatre enregistrements, il réussira probablement à réécrire mon texte à la main, puis perforer le ruban et l'acheminer par télex au SOLEIL.

Un collaborateur

Mercredi matin, les mêmes problèmes refont surface. Parle plus fort! Mais loin de l'acoustique me dit Chester. Non, ça n'entre pas bien. Il me suggère de parler moins fort, mais la bouche collée sur l'acoustique, j'enregistre. Il y a un problème avec votre acoustique, dit encore le responsable de VCN Cap-aux-Meules. On fait un autre test. Cette fois, c'est Lauréat qui enregistre mon texte.

C'est positif. L'enregistrement est meilleur. C'est le métier, quoi. Depuis, c'est lui qui dicte mes textes par radiotéléphone. Il y a moins de problèmes. Il possède une voix qui passe mieux sur les ondes.

Il faut bien l'avouer: pour la plupart, ces Madelinots acadiens ont un parler pur et franc. Ils ont conservé de leurs ancêtres une meilleure prononciation et leur diction est meilleure que la nôtre.

Je comprends les gars de la station de communication de Cap-aux-Meules. Ce ne doit pas être un cadeau que de tenter de comprendre mon charabia.

Avec Lauréat, ils s'en tirent avec probablement moins de deux heures de travail, eux qui, à toutes les 15 minutes, ont des communications importantes à faire, soit pour les bulletins météorologiques, soit pour recevoir des messages ou pour entrer en communication avec les bateaux qui sillonnent le golfe.



C'était probablement la dernière fois que j'essayais de transmettre un texte de ma propre voix, qui ne semble pas très radiophonique.

Intégration fort lente des handicapés à la société

par Damien GAGNON

Même si on en parle depuis quelques années, l'intégration des handicapés à la société se fait fort lentement.

C'est la constatation faite par les cinq personnes qui ont travaillé au projet Jeunesse Canada au travail désigné sous le nom ALHO nature et qui s'adressait aux membres de l'Association des loisirs pour handicapés d'Orléans et les handicapés physiques de la Côte de Beaupré.

Mario Deschênes, Chantal Desgagnés, Sylvie Roy, Robert Martineau et Pierre Simard se demandent, à la suite de leur expérience, si ce n'est pas l'ensemble de la société qui est à normaliser plutôt qu'un groupe de personnes que l'on identifie comme des handicapés.

Soulignons que l'objectif général du projet ALHO nature était de sensibiliser les handicapés aux activités de plein air. Des endroits à caractère de plein air ont été visités: l'Aquarium, Place

Royale, Cap Tourmente, le Zoo, la rivière Saint-Charles, le traversier Louis-Joliet et le club social des employés de la Reed Paper.

La visite de ces endroits a permis aux employés du projet de constater que des barrières physiques limitent considérablement l'handicapé dans l'apprentissage de son autonomie. A titre d'exemple, à l'Aquarium, les guichets, les escaliers, le parc extérieur sont inaccessibles à l'handicapé. Les terrains de camping ne sont pas également accessibles à l'ensemble des handicapés.

Les jeux régionaux

Les cinq employés du projet sont très sévères lorsqu'ils parlent des jeux régionaux pour handicapés, activités organisées par l'Association régionale des handicapés de la région de Québec et qui reçoivent beaucoup de publicité. Ces jeux se sont tenus au début de juin.

On dénonce l'absence de consultation des associations participantes dans l'organisa-

tion de ces jeux, ainsi que le manque de planification, d'animation et le non-respect des divers groupes d'handicapés.

De plus, à cause d'un manque de coordination du service des loisirs de la ville de Beauport, les handicapés n'ont pu obtenir la priorité des services de transport. Ils ont également reçu du matériel inutilisable à leur demande d'équipement de camping et de matériel d'arts plastiques.

Recommandation

Face à cette situation, les travailleurs du projet ALHO nature recommandent donc au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports de prendre les moyens qui s'imposent pour que sur le plan des loisirs les groupes d'handicapés soient reconnus au même titre que les groupes de gens dits normaux.

Il a également été constaté que l'intégration des handicapés à la société est rendue difficile à cause des catégories d'handicapés qui se co-

toient: mentaux, physiques et socio-affectifs. Une distinction serait peut-être souhaitable, affirment les travailleurs du projet Jeunesse Canada au travail.

EXPOSITION-VENTE D'ANTIQUITES

Une grande première dans un centre commercial de la Région de Québec. Des antiquités de qualité et de collection vendues par des antiquaires venues du Canada et des États-Unis.

A Place Ste-Foy les 14, 15 et 16 septembre 1978.

Antiquaires contactez "Antiques at the Old Skool", Meductic, N.B., EOM 110, Tél.: (506) 272-2179.

salle de bain à rénover?

GUILLÔT



EXPERTS EN PLOMBERIE-CHAUFFAGE-ELECTRICITE

661-9211

LOCAUX DISPONIBLES
Pour médecins
831-3819
ou 832-4671

SAVIEZ-VOUS QUE...
Le Docteur Baignoire peut refaire l'emballage de votre baignoire à domicile, sans la retirer de son emplacement. Choix de couleurs, si désiré. Pour renseignements: 628-3823

Jacques Girard devient sous-ministre à l'Éducation

C'est M. Jacques Girard, jusqu'à ce jour sous-ministre adjoint, qui a été nommé aujourd'hui au poste de sous-ministre de l'Éducation par décision du Cabinet.

Du même coup, le premier ministre, M. René Lévesque, a annoncé trois autres nomina-

tions qui complètent ce réaménagement majeur des cadres supérieurs du ministère: M. André Rousseau, devient sous-ministre adjoint responsable de l'enseignement primaire et secondaire. Enfin, M. Pierre Van der Donckt est nommé sous-ministre adjoint responsable de l'enseignement post-secondaire.

Le salon de coiffure



...vous offre les services d'experts en esthétique et coiffure. Ils mettent tous les raffinements de la beauté et leurs talents à votre service.

Judith Bergeron et Marie-Josée Beaudoin, esthéticiennes, sont aux petits soins pour vous!



GERARDO VEILLEUX
directeur artistique



J.-C. BOUCHARD
coiffeur-styliste

Local 1605
UNIVERSITE LAVAL
Pavillon Parent - Tél.: 653-5191

l'éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-G. Francoeur
Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude Beauchamp

Président et directeur général:
Paul-A. Audet
Directeur de l'information:
Claude Masson

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin
Directeur de l'édition:
Marcel Pepin

L'âge de la retraite reconsidéré

L'âge de la retraite cessera d'être obligatoire à 65 ans et sera porté à 70 ans, selon une prédiction du sénateur David Croll, qui, à la tête d'une commission d'étude du Sénat, entreprendra en octobre une tournée canadienne afin de connaître l'opinion des citoyens sur le sujet.

A prime abord, on peut se demander pourquoi on crée une commission d'étude, puisque déjà on sait que le gouvernement fédéral se propose de légiférer afin d'établir des critères d'âges plus flexibles. Il va sans dire que le problème intéresse beaucoup de gens et abaisser ou hausser l'âge de la retraite aurait des répercussions socio-économiques non négligeables dans ce pays.

Présentement au Canada, l'âge de la retraite provoque des tiraillements et même les autorités ne voient pas toutes les choses du même oeil. Par exemple, tout récemment une décision arbitrale en Colombie-Britannique donnait gain de cause à un travailleur qui avait été forcé de prendre sa retraite à 65 ans. Selon l'arbitre, la retraite obligatoire basée uniquement sur l'âge vient en contradiction avec la Charte des droits de l'homme. Il est intéressant de noter que l'arbitre renversait une décision rendue par le ministre du Travail de cette province.

D'ailleurs, il n'y a pas qu'au Canada où l'âge

de la retraite est remis en question. Aux États-Unis en avril dernier, le Congrès a porté à 70 ans au lieu de 65 le moment où un employeur peut forcer un employé à quitter le marché du travail.

Il est donc concevable que cette décision américaine influence les hommes politiques canadiens puisque beaucoup de compagnies américaines possèdent des succursales au Canada. Les régimes de retraite de ces entreprises sont les mêmes pour tous les employés, qu'ils soient américains ou canadiens.

L'âge de la retraite, certes, est une affaire personnelle, mais c'est aussi une question de rendement. Aujourd'hui, il n'y a pas de raison scientifique, sociale ou gérontologique qui justifie le choix arbitraire de 65 ans. L'accroissement de la longévité a déjà beaucoup grossi les rangs des septuagénaires. Le vieillissement, c'est connu, varie d'un individu à l'autre et certains travailleurs de 65 ans peuvent mieux parfois s'acquitter de leur travail que d'autres de 45 ans.

Un autre facteur milite en faveur d'une plus grande souplesse dans le choix du moment de la retraite: c'est la triste constatation que plus de la moitié des Canadiens à la retraite vivent en dessous du seuil de la pauvreté, ce seuil ayant été

établi par un comité sénatorial à \$2,140 pour une seule personne et à \$3,570 pour un couple.

Par contre, d'autres tendances se manifestent en faveur de la retraite anticipée. En effet, un sondage récent révélait que 43 pour 100 des Canadiens sont en faveur d'une retraite prématurée. Seulement une personne interrogée sur quatre affirme vouloir prendre sa retraite à 65 ans ou après, vingt-six pour 100 des gens ne savent pas ce qu'ils vont faire et sept pour 100 affirment qu'ils ne prendront jamais leur retraite.

On se rend compte que l'attitude des Canadiens varie très peu d'année en année sur cette question. Un autre sondage, fait en 1975, démontrait que 30 pour 100 des Canadiens se proposaient de prendre leur retraite avant 65 ans ou même avant 60 ans.

Certains sociologues considèrent la retraite à 60 ans comme un moyen de combattre le chômage. D'autre part, les syndicats s'efforcent de faciliter une retraite précoce à leurs adhérents et beaucoup ont instauré des régimes appelés "la retraite au bout de 30 ans". De plus en plus, les régimes de retraite privés comportent d'ailleurs des clauses de retraite anticipée.

Il faut cependant que cette retraite soit facultative, si l'on ne veut pas créer des

bouleversements dans les calculs des régimes de rente, basés sur l'âge traditionnel de 65 ans.

Toutefois, il y a toujours une question d'argent derrière tout ça. Qui paiera les allocations des retraités avant 65 ans? L'entreprise privée? Les travailleurs encore actifs ou les retraités eux-mêmes?

Le gouvernement fédéral a déjà établi que l'âge de la retraite abaissé pour tout le monde à 60 ans coûterait près de deux milliards de dollars par année.

Il ne faut pas oublier que notre société compte un grand nombre de jeunes et que, par contre, le taux de natalité est à la baisse. Si les jeunes entendent prendre leur retraite de bonne heure, la pyramide des âges pourrait être renversée. Il y aurait alors trop de retraités pour le nombre de cotisants.

En présence de cette apparente incohérence des tendances, l'enquête sénatoriale permettra de faire le point. À la lumière des connaissances actuelles, la solution idéale semble être l'établissement d'un régime de sécurité sociale et de retraite permettant plus de souplesse entre l'âge de 60 et 70 ans afin d'éviter que des travailleurs encore vigoureux soient mis au rancart contre leur gré.

Maréchal Francoeur

Le terminus forestier maritime

Si les parcs industriels de la région métropolitaine n'ont pas jusqu'ici atteint la prospérité promise au cours des dernières années par les nombreux organismes de promotion publics et privés, la vocation maritime de Québec, par contre, se précise et semble vouée à un avenir prometteur.

Un terminus forestier maritime, envisagé par deux types d'industries aux besoins similaires, celle du bois de sciage et celle des pâtes et papiers, verrait le jour prochainement sur les bords de Beauport. Ce projet amènerait des retombées économiques de l'ordre de \$40 millions sur la région de Québec, selon les estimés d'une maison d'experts-conseils engagés pour évaluer le projet.

La nouvelle est excellente et la mise en opération prochaine de ce terminus viendrait poser un peu de baume sur la plaie laissée à l'autre extrémité du port, à l'Anse-aux-Foulons, par CP Navigation qui, dès le printemps prochain, aura terminé la centralisation de toutes ses opérations à Montréal, le point de départ naturel et logique du transport ferroviaire et routier à destination de plusieurs points névralgiques du Canada et des États-Unis.

Même si le port de Québec ne possède pas pour sa part le pré-

cieux avantage de se trouver au centre de l'activité commerciale et industrielle de l'Est du Canada, il bénéficie cependant d'autres atouts importants que les milieux du commerce maritime auraient avantage à ne pas sous-évaluer dans leurs projets futurs d'expansion.

Ainsi, le port de Québec se trouvant actuellement le port continental en eau profonde le plus près des marchés européen et nord-africain, les relations commerciales entre l'Amérique et ces marchés en pleine expansion ne peuvent être que bien desservies par les installations portuaires de Québec, modernisées et adaptées aux besoins maritimes de l'avenir.

Il est logique de prévoir un accroissement de l'activité portuaire de Québec au cours des prochaines années et d'envisager avec optimisme les possibilités d'implantation d'industries, modestes et moyennes, dans le voisinage des bords de Beauport, à mesure que le transport maritime reprendra du poil de la bête, face à l'augmentation incontrôlable des prix de l'essence et, conséquemment, du transport routier.

L'aménagement du terminus forestier maritime, tel que conçu par les experts-conseils à la demande des gouvernements et de l'entre-

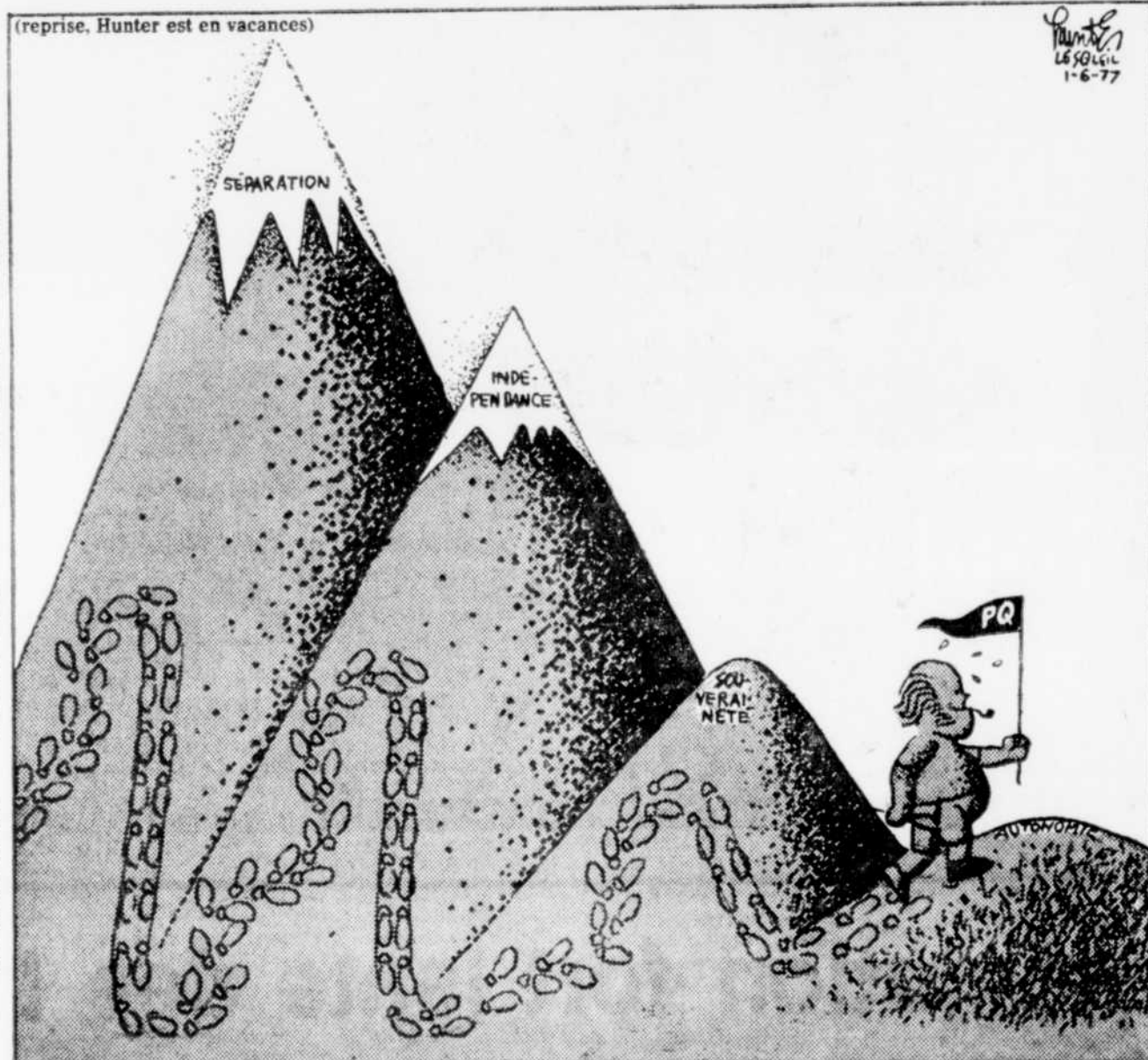
prise privée du bois de sciage, constituerait une nette piqure d'optimisme pour l'économie industrielle-portuaire de Québec, à condition que les principaux intéressés apprennent à partager équitablement les services communs du terminus.

Or, les manufacturiers de bois de sciage se rappellent encore aujourd'hui du temps où les puissantes entreprises de pâtes et papiers manipulaient les prix du bois et des copeaux à leur guise et de la bataille qu'ils ont dû mener pour faire respecter leurs juridictions.

Si les négociations portant sur la mise en marche du projet de terminus, dont le coût de réalisation de \$13 millions est raisonnable, se déroulent sous l'étiquette de la bonne foi et de la franchise, le terminus forestier sera rapidement acquis pour Québec.

Il est enfin à espérer que l'instauration de ce terminus aura un effet de pression à la baisse sur les tarifs ferroviaires de fret en partance de Québec, car ces coûts sont si élevés actuellement qu'ils ne permettent à Québec de concurrencer le transport ferroviaire à partir de Montréal et Halifax.

Monique PAYEUR



l'opinion des lecteurs

Le lait reste un breuvage nutritif

M. le rédacteur en chef,

Quelle ne fut pas ma stupéfaction de lire dans votre édition du 19 juillet dernier (page B-3) que le lait que nous buvons ne vaut peut-être rien. Scientifique de formation et travaillant sur les produits laitiers par surcroît, j'ai suivi de près les travaux du docteur de Man et je ne peux qu'être rétrogradé de l'interprétation qu'on a faite de votre journaliste Marie Caouette. Il n'est pas nécessaire d'être spécialiste en nutrition pour savoir que le lait n'est pas une bonne source de vitamine C, qu'il perd une partie de cette dernière au cours de son exposition en étalage est certes déplorable mais cela ne lui enlève pas sa valeur comme un des breuvages les plus nutritifs.

Les vitamines sont certainement essentielles au maintien d'un bon état de santé mais avez-vous déjà essayé de ne vivre que de vitamine C, de vitamine A ou de vitamine D? Vous pourriez sans aucun doute survivre beaucoup plus longtemps en ne consommant que du lait non enrichi au lieu de chacun des éléments qui servent à son enrichissement.

Il m'apparaît de la plus haute importance de remettre les éléments du tableau dans leur perspective réelle: le lait est avant tout un aliment de haute valeur à cause des protéines qu'il contient et aussi

comme source de calcium et de phosphore. Il contient de plus un sucre qu'on ne retrouve nulle part ailleurs dans la nature, le lactose: ce dernier possède la propriété de traverser la cavité buccale sans être transformé en acide, aidant ainsi à prévenir les caries. Il possède enfin une source de gras qui contient entre autres des acides gras insaturés mais qui n'a pas subi toutes les étapes de transformation chimique que doivent subir les gras rencontrés sous forme de margarine ou huiles végétales. Demandez à votre médecin ou votre diététiste comment sont fabriquées les huiles et les margarines. Demandez qu'on vous en explique toutes les étapes de transformation. Et si l'on ne peut vous fournir cette information vous pourriez vous interroger sérieusement sur le sérieux de ceux qui vous "prescrivent" des aliments dont ils ne connaissent même pas le mode de fabrication. Quant au beurre qu'on se plaît si allégrement à dénigrer, son mode de fabrication est tellement simple qu'un enfant pourrait vous en fabriquer!

J'essaie maintenant de m'imaginer quelle sera la prochaine délation qu'auraient à subir nos produits laitiers. Je me console cependant en relisant ces quelques lignes d'un illustre philosophe:

"Seuls les gens qui ont une vue sub-

jective unilatérale et superficielle des problèmes se mêlent de donner présomptueusement des ordres ou des instructions dès qu'ils arrivent dans un endroit nouveau, sans s'informer de l'état de la situation, sans chercher à voir les choses dans leur ensemble, ni à en pénétrer l'essence même; il est inévitable que de telles gens trébuchent".

Mao Tsé Toung "De la pratique", Juil. 1937.

Jacques Goulet, professeur
Département des vivres et
Centre de recherches en nutrition
Université Laval.

Monsieur,

Sans prétendre, loin de là, avoir toutes vos connaissances dans le domaine, j'ai constaté moi aussi que le titre dont on a coiffé mon article ne correspondait pas à ce que je décrivais plus bas, ni à la réalité non plus.

Le contenu de l'article reflétait cependant fidèlement les propos tenus en conférence de presse par le docteur de Man de l'Université de Guelph.

Marie Caouette

Elvis, oublié

M. le rédacteur en chef,

CFCM-TV et CKMI-TV ont vraiment ignoré Elvis le 16 août. Rien, rien, trois fois rien. Vous allez sans doute dire qu'au 4 CFCM on a fait quelque chose en nous présentant à une heure tardive des imitateurs qui laissaient à désirer. Franchement, Elvis a dû se retourner dans sa tombe. Quant à CKMI, le silence complet.

Le même soir, à la radio comme CHRC et CJRP avaient quelque chose au programme. C'était très bien fait.

Monique Perron Simard
Baie Saint-Paul.

On veut Gagnon et Nantais

M. Maurice Filion,

Nous, partisans des Nordiques, aimerions voir évoluer Jean Gagnon et le populaire et agressif Richard Nantais.

Richard a du cœur au ventre, n'a peur de personne et il est très populaire à Québec. Nous espérons la venue de ces deux joueurs avec les Nordiques cette année.

Marc Velleux
Québec.

(Cette lettre est signée par 50 autres personnes).

Place à la race canine

A M. Yves Duhaime,

Mon cher ministre,

Je tiens à vous faire part de mon intention de fréquenter désormais les campings fédéraux. Ce n'est pas que je n'aimais pas vos campings, mais vous ne nous avez guère laissé le choix en décidant d'en bannir nos chiens.

Vous avez donné comme prétexte que certains individus profitaient de leur séjour en camping pour égarer leurs chiens. Je crains malheureusement qu'ils continuent à le faire de toute façon; ce n'est pas les bords de route ou les forêts qui font défaut au Québec.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas une raison pour foutre dehors tous ceux qui aiment leurs chiens et qui ne songeront jamais à les abandonner, fusse dans vos beaux campings.

Vous me direz peut-être qu'il me reste les campings privés. Mais moi, j'aime les campings où les toilettes sont propres, où la tente voisine est à plus de trois ou quatre pieds, où la table de pique-nique ne bascule pas quand je m'assois du même côté que ma blonde, où il n'y a pas trop de roulottes et de fleurs de plastique, où l'on n'entend pas la musique disco jusqu'aux petites heures du matin. Si vous avez fait un tant soit peu de camping, mon cher ministre, vous vous êtes sans doute rendu compte qu'il n'y a guère que les campings gouvernementaux qui ont du bon sens.

Et puis, M. le ministre, avez-vous pensé à nos pauvres chiens? Ou vous n'en avez pas ou vous avez un grand jardin pour divertir le vôtre. Le mien est dans la moyenne des chiens de ville. Il n'a pas deux mètres carrés d'herbe à sa disposition. L'endroit le plus moelleux qu'il connaisse, c'est le fauteuil de mon salon. Ce chien tranquille, qui ne jappe jamais après onze heures et qui ne laisse pas trainer de canettes de bière, il aimait bien le beau gazon de vos campings. C'était sa vacance annuelle.

Lui aussi, désormais, fréquentera les campings fédéraux.

Caninement vôtre,

Paul Roux
Québec.

A nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées de nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, "Courrier de la deuxième classe". Enregistrement no 1206.

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333
RENSEIGNEMENTS REDACTION
647-3233 647-3394



Lors d'une conférence qu'elle prononçait en juin dernier devant les participantes à une réunion conjointe des Conseils du statut de la femme, réunies à Toronto, Mme Caroline Reynolds Pestieau, économiste, diplômée en histoire et en philosophie, a brossé un long tableau du système de taxation qui affecte la femme au Canada. Ce texte de Mme Pestieau, dont nous reproduisons l'essentiel, est avant tout un rapport sur le travail en cours au Conseil du statut de la femme du Québec. Toutefois, ce n'est pas une prise de position politique endossée officiellement par le conseil.

La ménagère n'a pratiquement pas d'argent, ni de droits acquis, ni de sécurité financière.

Le Soleil, Roland Marcoux

Précarité financière de la ménagère

par Caroline Pestieau

Les réformes fiscales que je vais esquisser reflètent la pensée actuelle du Conseil du statut de la femme du Québec à propos d'un aspect particulier du système de taxation qui affecte la femme au Canada. Elles ne représentent pas l'image globale d'une remise en question féministe des taxes fédérales et provinciales. Elles ne prétendent pas non plus remplacer les "Recommandations annotées sur la femme et l'impôt" formulées par le conseil consultatif en janvier de cette année.

L'arrière-plan

Une enquête sur la situation socio-économique de la femme au Québec nous a fourni le point de départ. Nous voulions mettre en évidence une fois pour toutes les causes de l'insécurité économique et financière de la femme en référant à une situation concrète: Québec 1976. Le Conseil du Québec chargea le laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu, à l'UQUAM, d'entreprendre une étude en profondeur de la question. Les résultats ont été publiés dans deux gros volumes de documentation sur la situation et sur les lacunes des pouvoirs publics pour y remédier. Cette étude, ainsi que les recommandations qui en sont issues, constitue naturellement une contribution importante au travail (livre vert) que le Conseil est en train d'élaborer sur une politique globale pour les femmes.

Dès lors, nous avons mis l'accent sur la position des femmes dans l'économie ou plutôt sur leur absence. Voilà une déficience, sinon la déficience, qui met la ménagère et la femme du troisième âge dans une position critique, si elle n'a pas un curriculum vitae de présence continue sur le marché du travail.

...Nous sommes parfaitement au courant de la situation économique actuelle de la ménagère. Elle n'a pratiquement pas d'argent, ni de droits acquis, ni de sécurité financière. Le droit conjugal civil a un besoin urgent de réformes, mais on peut aussi faire quelque chose au niveau des impôts et des transferts d'argent.

Le système actuel

Comme il se trouve présentement, le gouvernement reconnaît l'existence d'une famille (conjoint et enfants) par les déductions d'impôts et les allocations familiales. Il existe au moins sept cas de déductions:

- 1-2) pour les personnes mariées, au fédéral et au provincial;
- 3) pour les enfants à charge, de 0 à 16 ans, au niveau fédéral;
- 4) pour les enfants à charge, de 16 à 20 ans, au niveau provincial;
- 5) pour les enfants à charge, aux études universitaires ou post-secondaires;
- 6-7) pour l'entretien des enfants dont la mère travaille, au fédéral comme au provincial.

Les deux niveaux de gouvernement accordent des allocations familiales, imposables au niveau fédéral, non imposables au niveau provincial.

La rationalité apparente

Fondamentalement, les différentes composantes du système actuel semblent avoir deux objectifs. Le premier est de donner, au moins en partie, au contribuable (lui ou elle) une compensation pour la part de son revenu qui souffre d'une discrimination apparente sur le plan familial. Ainsi on sait qu'un célibataire gagnant \$20.000 par exemple, paie plus d'impôts que deux personnes gagnant chacune \$10.000.

De plus, le système actuel tente de tenir compte de du coût de l'entretien des enfants. Il ignore le conjoint à charge complètement, si ce n'est comme prétexte pour réduire l'impôt total du chef de famille. La ménagère (ou l'homme de maison) n'a aucun droit aux fonds publics et n'est pas considérée comme accomplissant une fonction sociale utile.

Les déductions d'impôts permises aux mères au travail en vue de couvrir les dépenses d'entretien des enfants sont des éléments hétérogènes dans le système, puisqu'elles doivent être considérées comme frais généraux et être disponibles pour chacun des conjoints, quand ils tiennent tous deux un emploi rémunéré.

Comment ça marche

Je récapitulerais brièvement ce que nous savons tous très bien:

- les exemptions pour personne mariée veulent décourager le conjoint à la maison de se diriger sur le marché du travail;
- seules les allocations familiales fournissent en fait de l'argent de poche à la ménagère.

Mais les sommes impliquées sont tout à fait incapables de couvrir les frais généraux de l'entretien des enfants et ne peuvent même pas prétendre payer le temps de la ménagère (ou de l'homme de maison).

- les (six ou sept) catégories d'exemptions favorisent les groupes à revenus élevés. En fait, une famille riche a beaucoup plus de chances de couvrir le coût de l'entretien des enfants avec les fonds publics qu'une famille pauvre;
- aucune mesure ne fournit à la ménagère une source de revenus, si petite soit-elle, qu'elle pourrait consacrer à ses propres épargnes, à des plans d'assurance ou à la régie des rentes, ou à un accroissement de sa future sécurité économique.

Les principes de réformes seraient donc:

- 1— Reconnaissance du fait que l'entretien d'un enfant est une activité sociale utile et, comme telle, mérite une certaine compensation financière de la société;
- 2— Reconnaissance du fait que les deux conjoints sont également responsables de l'entretien des enfants;
- 3— Neutralité en ce qui a trait au choix du conjoint relativement à un emploi sur le marché du travail ou à un poste de ménagère à plein temps au foyer;
- 4— Neutralité en ce qui a trait au type d'entretien des enfants que les parents choisissent pour leurs jeunes enfants durant le jour.

Quant aux suggestions, il faudrait éliminer toutes les exemptions d'impôts mentionnées plus haut et les remplacer par un système de crédits d'impôts remboursables;

- garder les allocations familiales actuelles et les rendre imposables au niveau provincial. A long terme, ces allocations pourraient être absorbées par le système de crédits d'impôts.

Le mécanisme du nouveau système pourrait fonctionner de la manière suivante:

- 1) un crédit d'impôts pour compenser les frais généraux de l'entretien des enfants serait partagé également entre les conjoints. Si l'un des deux ou ni l'un ni l'autre ne paie d'impôts, ils recevraient la somme allouée sous forme de transfert d'argent comptant.
- 2) un crédit d'impôts additionnel serait offert pour couvrir, au moins en partie, les "coûts supplémentaires" de l'entretien des enfants. Si les deux conjoints tiennent un poste rémunéré à l'extérieur, ils se le partageraient. Si l'un a choisi d'être ménagère ou homme de maison à plein temps, le crédit d'impôt utilisable en suppléments lui serait attribué totalement (encore sous la forme de transfert d'argent, s'il ne paie pas d'impôts);
- 3) admissibilité: les parents ayant des enfants de 0 à 17 ans auraient droit au crédit d'impôts pour frais généraux; les parents ayant des enfants de 0 à 5 ans, à la totalité des crédits supplémentaires, et ceux qui ont des enfants de 6 à 12 ans au tiers de la somme totale des mêmes crédits.

Le mécanisme

On doit admettre que ces propositions compliqueraient les choses pour bon nombre de parents. Tous auraient à remplir une formule de remboursements d'impôts sur le revenu pour prouver leur admissibilité aux versements comptants, en vertu du système de crédits d'impôts remboursables. Mais ces remboursements pourraient se faire facilement pour ceux qui n'ont pas de revenus, tout comme ce l'est pour faire la demande d'allocations familiales à la naissance ou à l'adoption d'un enfant.

L'existence de trois catégories de transferts (allocations familiales, crédit d'impôts ou versements pour frais généraux, crédits d'impôts ou versements de fonds supplémentaires) serait encombrante, mais il serait prématuré de fonder les allocations familiales en crédits d'impôts. Trop de mères feraient l'expérience d'une perte de revenus et les versements rétroactifs ne seraient pas satisfaisants. D'un autre côté, il serait trop difficile d'anticiper, sur une base mensuelle, les remboursements de crédits d'impôts. Néanmoins, à longue échéance, il serait possible d'incorporer les allocations familiales au système de crédits d'impôts, dans le contexte d'un revenu annuel garanti.

Garderie

Nos propositions ne traitent pas de la question des garderies dans le détail. Mais nous sommes enclins à penser que le gouvernement devrait fournir une infrastructure et subventionner le coût de la mise en place de garderies.

Il ne les prendrait cependant pas en charge pour l'administration courante. Les parents se serviraient des "crédits d'urgence", pour couvrir en partie les frais encourus, qu'il s'agisse de pouponnière, de maternelle, de garderie, ou du temps pris à la maison par les parents, à leur gré.

Les coûts

Nous avons fait les estimations, en gros, de ce qu'il en coûterait pour ces réformes au Québec en 1978 (après le budget).

Recouvrement selon les impôts actuels:

- 1) Exemptions pour personne mariée:

- au fédéral: \$226 millions;
- au provincial: \$371 millions.

- 2) Exemptions pour enfants à charge:

- au fédéral: \$158 millions.

- 3) Dépenses d'entretien des enfants:

- Approximativement: \$15 millions.

TOTAL (en gros): \$800 millions

Quant au coût des nouvelles mesures, nous basons nos hypothèses sur des taux tout à fait modestes de crédits d'impôts remboursables:

- \$400 par enfant annuellement pour les frais généraux;
- \$600 par enfant annuellement pour les "urgences";
- \$200 par enfant annuellement de 6 à 12 ans.

- 1) Crédits d'impôts remboursables pour frais généraux: \$756 millions;
- 2) Crédits d'impôts remboursables pour les urgences:

- enfants de 0 à 5 ans: \$322 millions.
- enfants de 6 à 12 ans: \$151 millions.

- enfants de 6 à 12 ans: \$151 millions.

- enfants de 6 à 12 ans: \$151 millions.

- enfants de 6 à 12 ans: \$151 millions.

- enfants de 6 à 12 ans: \$151 millions.

- enfants de 6 à 12 ans: \$151 millions.

- enfants de 6 à 12 ans: \$151 millions.

- enfants de 6 à 12 ans: \$151 millions.

- enfants de 6 à 12 ans: \$151 millions.

- enfants de 6 à 12 ans: \$151 millions.

- enfants de 6 à 12 ans: \$151 millions.

- enfants de 6 à 12 ans: \$151 millions.

- enfants de 6 à 12 ans: \$151 millions.

- enfants de 6 à 12 ans: \$151 millions.

- enfants de 6 à 12 ans: \$151 millions.

Contrairement au système des allocations familiales, cette somme équivaut aux coûts nets, puisque les crédits d'impôts remboursables tiennent lieu de dépenses gouvernementales, que ce soit sous la forme d'impôts prévus ou de transferts de capitaux.

Il peut aussi survenir des épargnes, vu la réduction des paiements de bien-être social, mais nous n'avons pas fait de calculs.

Conséquemment, l'adoption de ces propositions coûterait approximativement \$430 millions.

A ce stade-ci, nous n'avons pas encore départagé le coût entre les deux niveaux de gouvernement.

En vertu du nouveau système, les perdants seraient évidemment les couples sans enfants. Leurs pertes seraient d'autant plus élevées que leurs revenus seraient supérieurs (pour une famille avec un seul salarié).

Il est aussi probable que les familles ayant des enfants de plus de 12 ans seraient perdantes, excepté si elles tombaient dans la tranche des faibles revenus.

Les gagnants

Les principaux bénéficiaires seraient les familles ayant des jeunes enfants et se situant dans la tranche des faibles revenus.

Prenez le cas d'une famille ayant un seul salarié et trois enfants âgés de 5, 10 et 12 ans: en vertu du nouveau système, elle ferait des gains de \$1.618 pour un revenu de \$3.000; \$797 pour un revenu de \$10.000 et \$390 pour un revenu de \$20.000. Il y aurait pertes de \$500 pour un revenu de \$40.000.

En plus de la hausse de revenus pour les familles ayant de jeunes enfants et pour celles à faibles revenus, ce qui est le fait d'une bonne moitié, sinon plus, les nouveaux crédits iraient directement à la mère.

L'aspect politique

Etant donné l'aspect apparemment séduisant des mesures suggérées ici, pourquoi le ministre des Finances du Québec y est-il allé dans la direction exactement opposée, lors du dernier budget? Il a accru les exemptions de personnes mariées, de sorte qu'elles sont maintenant considérablement au-dessus des exemptions fédérales équivalentes.

La réponse vient probablement du fait que l'abolition des exemptions aux personnes mariées réduirait le revenu familial de 444.190 couples sans enfants de moins de 13 ans comptant un seul salarié. Parmi ces couples, 86 pour 100 des femmes ont plus de 40 ans et il leur serait difficile de trouver une compensation à cette perte de revenus par un emploi rémunéré. La plupart de ces couples ont élevé de jeunes enfants, mais ils n'auraient aucune compensation rétroactive, en vertu des mesures proposées. C'est donc près d'un demi-million de votes qu'il ne faut pas ignorer. Pourtant il y aurait presque autant de couples avec des enfants de moins de 12 ans (440.950) qui bénéficieraient substantiellement de nos suggestions.

Une réponse partielle au dilemme politique serait de supprimer les exemptions pour personnes mariées et de les remplacer par des allocations familiales accrues. Il n'y a que les couples de plus de 40 ans actuellement admissibles à ces exemptions. Les couples plus jeunes ne pourraient y prétendre, tandis que les allocations familiales seraient légèrement haussées.

Cette suggestion serait probablement étiquetée comme "Cauchemar administratif", mais il serait difficile que ce soit pire que les règlements actuels, comme ceux qui ont trait aux couples de 60 à 65 ans.

A tous égards, le système actuel appelle des changements. Il y aura toujours du contre: taux de chômage élevé, manque de professionnalisme chez les femmes, fardeau d'impôts très élevé, etc. Mais comme toujours, il faut briser le cercle vicieux quelque part.

faits divers

Au Québec

4,382 accidents impliquant des autobus en 1977

par Guy DUBE

Un grand total de 4,382 autobus de toutes sortes ont été impliqués dans des accidents de la circulation, au Québec, l'an dernier.

De ce nombre, 642 étaient des accidents avec blessures corporelles et 16 ont été des accidents mortels.

Ces données font partie des statistiques d'accidents de véhicules automobiles que le ministère québécois des Transports a rendues publiques, hier.

Malgré ces chiffres, le mi-

nistre des Transports du Québec, M. Lucien Lessard précise que "le transport par autobus, au Québec, demeure l'un des plus sécuritaires qui soit".

Chez les autobus urbains et à long parcours, il y a eu, en 1977, neuf accidents mortels, 527 accidents avec blessures corporelles et 3,008 accidents avec dommages matériels seulement.

Chez les autobus servant au transport d'écoliers, il y a eu sept accidents mortels, 115 avec blessures corporelles et 716 avec dommages matériels.

Baisse de cinq pour 100

Dans l'ensemble, le Québec a enregistré l'an dernier, une baisse de cinq pour 100 des accidents mortels dus à la route.

A cet effet, le directeur du Bureau des véhicules automobiles, Me Ghislain K. Laflamme, note que "l'année 1977 aura été la première année complète pendant laquelle, à la fois, le port obligatoire de la ceinture de sécurité et une réduction des limites de vitesse se trouvaient en vigueur".

La baisse d'accidents mor-

tels représente une diminution de 2,1 pour 100 de personnes tuées ou encore 33 morts de moins, malgré une augmentation de 303,185 véhicules automobiles l'an dernier. Les plaques d'immatriculation émises sont en effet passées de 3,682,731, en 1976, à 3,985,916, en 1977.

Le rapport du ministère québécois des Transports souligne par contre que le nombre d'accidents mortels a augmenté de 2,8 pour 100 chez les 15-25 ans.

"Malgré un programme d'intensification des mesures

de prévention, particulièrement en ce qui concerne les jeunes conducteurs, les motocyclistes et les cyclistes, le nombre de jeunes victimes augmente", précise un communiqué émanant du ministère des Transports.

Sur une population de 1,303,338 jeunes, 580 ont été fauchés sur les routes et 16,908 ont subi des blessures. Les chiffres de 1976 donnaient 1,277,561 de population, 564 victimes tuées et 16,186 blessés.

Au grand total, il y a eu 1,556 morts sur les routes, au Québec, l'an dernier.

Conférence annuelle

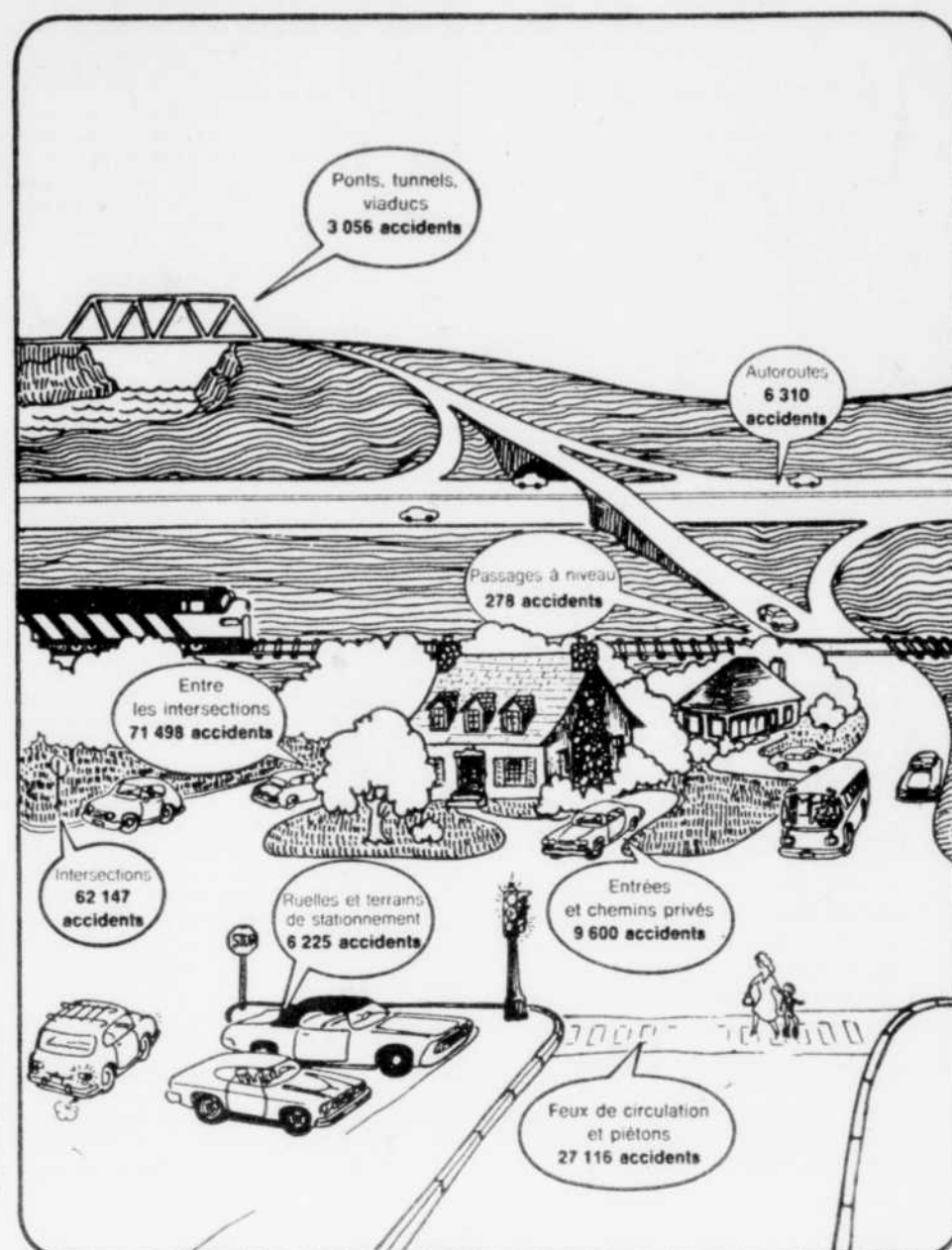
Par ailleurs, le ministère des Transports du Québec faisait savoir, hier, qu'il sera l'hôte, à la fin du mois d'août, de la 13e conférence annuelle des ministres responsables des transports et de la sécurité routière, qui se déroulera à huis clos dans un hôtel de la

métropole.

Les ministres provinciaux ont invité leur homologue

fédéral à les rencontrer pour discuter des sujets d'intérêt commun.

La conférence se tiendra les 31 août et 1er septembre prochain.



Hold-up à Portneuf

Deux individus armés et masqués ont raflé le contenu du tiroir-caisse de l'épicerie Gaston Chénard, sur la 1ère avenue, à Portneuf, vers 21h10 hier.

Le montant du vol se situait à environ \$500. La Sûreté du Québec a déclenché l'opération 100, quelques minutes plus tard, en bloquant les différentes routes menant à Québec. C'est cette direction que les bandits ont prise en prenant la fuite en automobile.

Aucune arrestation n'avait été effectuée relativement à ce vol à main armée, la nuit dernière.

Ce dessin est tiré du rapport de statistiques d'accidents de véhicules automobiles (1977), publié par le ministère québécois des Transports. Il représente les points tragiques en 1977.



La mode
tweed,
plaid,
imprimé

A) Ensemble 2 pièces. Blouson tailleur, jupe froncée à la taille. Imprimé estompé dans les couleurs de rose automne. Interprétation classique, 5 à 13. \$45⁰⁰

B) Tweed et plaid font bon mariage. L'élégance de ce blazer et de cette jupe en est la preuve. Une touche mode la cravate en même tissu que la jupe. Couleur brun. 5 à 13.

Blazer \$85⁰⁰
Jupe \$55⁰⁰
Cravate \$8⁰⁰

Dites, portez à mon compte

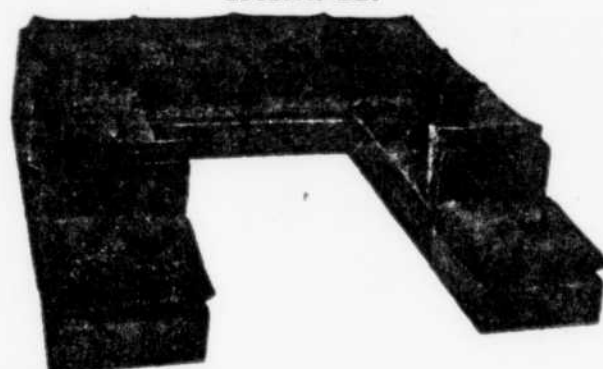
• mail st-roch • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon •

CHEZ
PHIL LTEE

NUL BESOIN D'ETRE
EN "VENTE"

POUR VOUS OFFRIR DES PRODUITS DE QUALITE
A DES PRIX DEFIANT TOUTE COMPETITION

EXEMPLE:



CET ENSEMBLE MODULAIRE COMPRENANT 6 MORCEAUX
3 COINS 2 DROITS 1 OTTOMAN

\$550.00

COULEURS DISPONIBLES BRUN-BRANDY-RUST
TISSUS: VELOURS COTELE 100% COTON

DONC

AVANT D'ACHETER

VENEZ

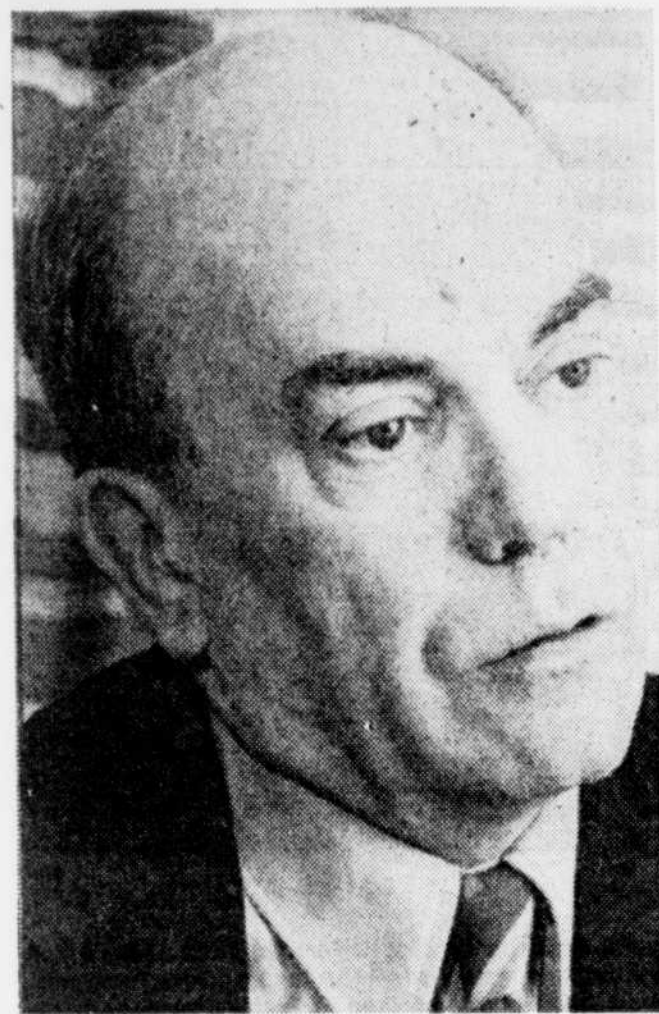
NOUS RENCONTRER

ET VOUS COMPRENDREZ POURQUOI
TANT DE GENS ONT FAIT LA DIFFERENCE

«TOUCHE
CONFORT»

phil
VOTRE CONFORT ÇA NOUS TOUCHE.
563 rue trans-canada, st-david, lévis
g6w 1h5 833-0930

Les agents de la paix exigent la démission de Mgr Lavoie



Mgr Lavoie, aumônier à la prison d'Orsainville

par Guy DUBÉ

Le Syndicat des agents de la paix de la fonction publique (gardiens de prison) exige que l'ex-curé de Saint-Roch, Mgr Raymond Lavoie, démissionne "à tout jamais" de son actuel poste d'aumônier à la prison d'Orsainville.

Le syndicat fonde ses exigences sur "des propos faux et tendancieux" que Mgr Lavoie a prononcés dans une homélie, lors des funérailles d'un jeune Québécois de 18 ans qui a été trouvé pendu dans les cellules de la centrale de police de Québec, dans la nuit du 11 au 12 août dernier.

Au cours de cette homélie, l'ancien curé de la paroisse Saint-Roch, à Québec, avait notamment déclaré: "Il y a trois ans, la torture n'était pas sortie d'Orsainville. Maintenant, elle est presque sortie".

"Il n'y a rien de vrai dans cela. La torture n'existe pas à Orsainville et n'existait pas il y a trois ans. Il n'a d'ailleurs fourni aucun fait précis", rétorque le président provincial du Syndicat des agents de la paix, M. Laurent Caplette, dans un communiqué remis à la presse, hier.

"Cette homélie, qui a été largement diffusée dans les médias d'information, a fait de Mgr Lavoie le leader et le porte-parole des incarcérés, ce qui est carrément incompa-

tible avec son rôle d'aumônier", souligne M. Caplette.

On sait que deux jours après son homélie-choc, Mgr Lavoie a demandé d'être temporairement remplacé dans ses fonctions d'aumônier jusqu'à la tenue de l'enquête du coroner sur les circonstances ayant entouré la mort du jeune homme qui a été trouvé pendu dans les cellules de la centrale de police.

C'est l'abbé Gaston Chapados qui agit présentement comme aumônier "par intérim" à la prison d'Orsainville.

Depuis la fin de semaine dernière, Mgr Lavoie est absolument injoignable et personne ne semble savoir où est passé l'aumônier.

Dans son communiqué, le Syndicat des agents de la paix relie par ailleurs les propos de Mgr Lavoie à la manifestation pacifique de 77 prévenus de la prison d'Orsainville, lundi dernier.

"Nous estimons que cet incident est certainement relié directement aux déclarations de monseigneur Lavoie", précise le syndicat.

Les prévenus revendiquaient alors 37 points distincts pour améliorer leurs conditions d'incarcération. Un seul point leur a, jusqu'à maintenant, été refusé par les autorités du centre de détention, soit l'admission comme visiteurs des enfants âgés entre quatre et 16 ans.

Impossible de dire de quoi et comment est mort Daniel Sénéchal

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — Le coroner itinérant Stanislas Déry a rendu ces jours derniers, au Palais de Justice de Montmagny, un verdict de mort accidentelle, sans négligence criminelle d'une tierce personne, dans le cas du décès de Daniel Sénéchal, 20 ans, de Saint-Cyrille de l'Islet, qui a succombé à l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 22 décembre dernier, par suite des blessures reçues lors d'un accident de motoneige survenu quatre jours plus tôt, sur une piste conduisant au lac des Plaines.

Au terme de son audition de six témoins, le coroner a déploré qu'à cause de l'état des compagnons de la victime, après une longue journée de randonnée en motoneige et de consommation de boissons alcooliques, il devait mettre fin à son enquête sans être capable de savoir de quoi et comment le jeune Sénéchal était mort.

La mention de cette 5e bière, "par souci de vérité", a fait bondir le coroner, qui s'est exclamé que tout ce monde-là, parti "sur la go", il en mettait les témoignages dans le même sac à ordures. Il devait ajouter que personnellement, après trois bières, il ne les comptait plus de façon aussi précise.

Me Déry a ainsi résumé la situation, qui ne lui laissait

pas d'alternative à un verdict de mort accidentelle: on est trois compagnons partis toute la journée du samedi, jusqu'à 4 heures du matin, sur un party de bière et de motoneige. On se passe et on se dépasse. Tout le monde a un "feeling". Tout porte à croire que Daniel Sénéchal, qui a finalement pris les devants, a perdu le contrôle de son véhicule. Jocelyn

Caron, 17 ans, de Saint-Cyrille, qu'il vient de dépasser, s'arrête un moment parce qu'il pense avoir frappé son compagnon. Le troisième membre du trio Gilles Guay, de Québec, survient alors et frappe l'arrière du véhicule de Caron. Mais on n'est pas trop conscient de ce qui se passe, et tous deux continuent un quart de mille plus loin, dans l'espoir de rattraper le jeune Sénéchal. On constate enfin que ce dernier n'est pas en avant, et on revient en arrière pour retrouver Daniel Sénéchal, en train de raler, au milieu de la piste à trois voies. On conduit la victime à l'hôpital, mais on est trop énervé pour informer la police de l'accident.

Me Stanislas Déry Nous ne sommes pas assez cabochon pour tout gober

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — "Que tous ceux qui viennent ici, en pensant que nous sommes assez cabochon pour tout gober, ne croient pas qu'on va prendre tout ce qu'ils veulent bien nous dire".

C'est en précisant à la sténographe de bien prendre note de ses remarques, que le coroner Stanislas Déry a décidé, jeudi dernier, au palais de justice de Montmagny, de prendre en délibéré la sentence qu'il doit rendre au sujet d'une collision frontale survenue au cours de la nuit du 18 décembre 1977, à Beaumont, et qui a causé le décès de Jean-Pierre Gagnon, âgé de 24 ans, de Québec.

Selon le témoignage de Jean-Marie "Tony" Leclerc, de Saint-Michel de Bellechasse, qui conduisait la voiture

dans laquelle avait pris place la victime, l'accident mortel s'est produit à un endroit de la route 132 où elle s'élargit à quatre voies, soit dans la côte surplombée par les lignes de l'Hydro-Québec. La voiture venant en sens contraire lui a obstrué le chemin.

Le conducteur de cette dernière voiture, Michel Gosselin, dans la vingtaine, et résidant sur le boulevard Hamel, à Québec, a par contre déclaré ne pas se souvenir comment est survenue la collision. Son témoignage a surtout consisté en un rappel des établissements de vente de boissons alcooliques fréquentés, ce samedi soir, en compagnie de quelques compagnons. Comme ces derniers, il a affirmé n'avoir ressenti aucun effet de cette tournée, au cours de laquelle il a pris deux verres de fort et cinq petites bières, plutôt que qua-

tre, comme en avaient témoigné ses amis.

La mention de cette 5e bière, "par souci de vérité", a fait bondir le coroner, qui s'est exclamé que tout ce monde-là, parti "sur la go", il en mettait les témoignages dans le même sac à ordures. Il devait ajouter que personnellement, après trois bières, il ne les comptait plus de façon aussi précise.

Nouveaux appartements luxueux A LOUER

3 1/2 - 4 1/2 - 5 1/2 disponibles maintenant
RENSEIGNEMENTS:
653-6207
871-4007

LES TOURS DES COMPAGNONS
3600, DES COMPAGNONS, STE-FOY

L'automne revient avec une mode nouvelle, des tissus soyeux, des tons chauds, des styles forts élégants et enrobants, des manteaux, des tailleurs, des robes, des coordonnés, des pulls angora.

HEURES: 9:30 à 5:30
JEUDI ET VENDREDI: 9:30 à 9:00 HEURES
SAMEDI: 9:30 à 5:00 HEURES

Sissi ENR.
PRÊT À PORTER
CARREFOUR CHARLESBOURG

8500 boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg Québec 627-1799

NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU A Carrefour Charlesbourg ouverture d'une

Boutique de radios, TV, stéréos, vidéos-tapes, balayeuses, fours micro-ondes... etc...

CLAVOIE ELECTRONIQUE

8500 boul. Henri-Bourassa Carrefour Charlesbourg 628-2112

Willson Office Specialty Ltée

ROGER PIGEON GERANT

1375 ouest, boul. Charost (Centre Charost) Québec 10

Téléphone 681-4271
• Ameublement de bureau
• Planification
• Décoration

Chez nous, c'est fête à l'année!

TERRASSE DECELLES
12, RUE DECELLES
LORETTEVILLE

1 MOIS GRATUIT POUR UN TEMPS LIMITE
LOGEMENTS A LOUER — MEUBLES SUR DEMANDE
1 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2
DISPONIBLES MAINTENANT

- Tout à l'électricité
- Eau chaude
- Intercom
- Raccords pour laveuse/sécheuse
- Stationnement avec prise
- Entrée de câble

PROXIMITÉ DES ÉCOLES — ARRÊT D'AUTOBUS — CENTRE COMMERCIAL

Pour renseignements: 843-2455

Dépositaire

Quasar



TELECOULEUR PORTATIF TRANSISTORISÉ 12" (32 cm diagonale)

WP 3420 - Quantité limitée. Coffret en plastique très résistant, fini blanc. Poignée incorporée et antenne amovible à deux brins.

SPECIAL D'OUVERTURE \$349

TELECOULEUR TRANSISTORISÉ 20" (51 cm diagonale) WT 5921 PW

Chassis Super-module 100% transistorisé • Lampe-écran Matrix en ligne • Faible consommation d'énergie • Synchronisation précise automatique • Commande image • Encadrement de lampe-écran galilé de couleur brune • Antenne amovible à deux brins.

SPECIAL D'OUVERTURE \$499



CHARGEX

master charge

Service de réparation sur tous les appareils électroniques

GARANTIE 3 ANS COMPLETS

Pièces, service, tube-écran et transistors

Policier montréalais arrêté à la suite d'une saisie d'armes à feu

MONTREAL (PC) — L'agent Georges Bissonnette, qui compte 18 ans de service au sein de la police de la Communauté urbaine de Montréal, a été appréhendé par la Gendarmerie royale du Canada à la suite d'une enquête approfondie et d'une importante perquisition effectuée à son domicile à Laval.

L'agent Bissonnette était entré au service de la police de Montréal en 1960. La nouvelle de son arrestation s'est faite de bouche à oreille au cours de la journée d'hier et la Gendarmerie royale n'avait aucune information à communiquer à la presse en fin d'après-midi.

Enquête interne

Le directeur de la police de la CUM, M. Henri-Paul Vignola, s'est cependant montré plus loquace. Tout en fournissant quelques détails sur cette affaire, il a annoncé que son bureau menait une enquête interne sur les prétendues

activités illégales du policier Bissonnette.

"Le policier a été suspendu de ses fonctions à la suite d'une perquisition effectuée par la Gendarmerie royale du Canada, à son domicile de Laval, a confirmé le directeur Vignola.



Plaidoyer d'une mère.

Mme Carol Reid, que l'on voit à gauche, la mère du jeune homme abattu par la police de Toronto, mardi, a affirmé hier qu'elle aurait pu persuader son fils de relâcher l'otage de 13 ans qu'il a détenu durant sept heures à la pointe du couteau. Des rumeurs ont couru que Paul Reid, âgé de 16 ans, que l'on voit à droite photographié en 1976, avait demandé à parler à sa mère, mais la police a démenti ces dires. Mme Reid habite à Woodstock, à une cinquantaine de milles de Toronto, ajoute n'avoir eu aucune nouvelle au sujet de son fils, mardi, alors que la police de Woodstock précise n'avoir été informée de l'affaire qu'environ deux heures après la mort du jeune homme.



PC

avis légaux • appels d'offres.

AVIS

"Avis est par la présente donné en vertu de la section 26 des droits corporatifs spéciaux (ASQ 1964 chapitre 275) que la garantie créée par l'acte de fiducie exécuté par Les Industries Bellechasse Inc. en faveur de la compagnie Montréal Trust Co., devant Me Louis Morin le 19 juillet 1976 et enregistrée à Bellechasse sous le numéro 121978, est maintenant devenue exécutoire."

Par: Gaston Meilleur, agent pour Montréal Trust Co.

"Take notice that the guarantee created by the Trust Deed between Industries Bellechasse Inc. and Montréal Trust Co. before notary Louis Morin on July 19, 1976 and registered in the registry office of Bellechasse under number 121978 has become executory according to the provisions of section 26 of the special corporate powers act."

By: Gaston Meilleur, agent for Montréal Trust Co.

AVIS

"Avis est par les présentes donné que le 21e jour de juillet 1978 sous le numéro 920612, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Québec un contrat de vente, cession et transport par Carbo Construction Inc. à la Banque de Nouvelle-Ecosse, une banque canadienne à charte, de l'université des créances et comptes de livres, actuels ou futurs dudit Carbo Construction Inc. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1371 (d) du Code Civil de la province de Québec.

Ce 22e jour d'août 1978.
LA BANQUE DE NOUVELLE-ECOSSE.
Jean Desjardins
Directeur-adjoint.

Corporation Municipale de Sacré-Coeur
Comté de Dubuc,
P.Q. G0T 1Y0
Travaux d'aqueduc,
d'égout et de voirie
Projet 1032-78-29

APPEL D'OFFRES

MATÉRIEL SEULEMENT
La Corporation municipale de Sacré-Coeur, Comté de Dubuc, demande des soumissions pour les matériaux requis au projet d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le Parc de maisons mobiles (Parcage exclus).

Les plans et le cahier des devis sont disponibles au bureau des ingénieurs LOUIS P. COUTURE & ASSOCIÉS, Ingénieurs-Conseils, 1380, ouest, boul. St-Cyrille, Québec, G1S 1W6. Ils peuvent être obtenus moyennant un dépôt de \$25 qui sera remboursé aux soumissionnaires à condition que les documents du projet soient remis en bon état à l'ingénieur dans les vingt (20) jours de la date de réception des offres. Les documents de soumission sous pli cacheté, seront reçus jusqu'à 4:00 heures p.m. le 8 septembre 1978 au bureau de la Municipalité de Sacré-Coeur, Comté de Dubuc. La Corporation prendra connaissance des propositions reçues ce même jour à 4:05 heures p.m. au bureau du secrétaire-trésorier. Aucun dépôt de garantie n'est requis à la remise des soumissions. La Corporation municipale ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.
GAETAN LEMIEUX
Secrétaire-trésorier

AVIS PUBLIC

MONSIEUR SERGE SOUCY, homme d'affaires domicilié au 140, de la rue Durand, à Loretteville, Québec, Province de Québec

MADAME PIERRETTE PICARD, éducatrice, domiciliée au 140, de la rue Durand, à Loretteville, Québec, Province de Québec, CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

AVIS est par les présentes donné que Monsieur Serge Soucy et son épouse, Madame Pierrette Picard, ci-haut identifiés, actuellement mariés sous le régime de la communauté légale de biens, maintenant appelé "communauté de meubles et acquêts", ont l'intention de modifier leur régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens, tel que précisé dans un acte reçu par le notaire EMEA CHAREST, 2815, boulevard Laurier, Suite-R-18, à Sainte-Foy, Québec, le 16 août 1978, sous le numéro 1146 de ses minutes. Une requête en homologation dudit acte de modification sera présentée devant la Cour Supérieure siégeant en pratique pour et dans le District de Québec, Palais de Justice, Québec, le 17 septembre 1978, à dix (10) heures de l'avant-midi ou aussitôt que cette requête pourra être entendue. Sainte-Foy, le 16 août 1978.
EMEA CHAREST, notaire
Procureur.

DECISION

Ottawa, le 16 août 1978

A la suite de l'audience publique tenue à Ottawa à partir du 12 juin 1978, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes annonce la décision suivante qui entre en vigueur immédiatement.

Déclaration CRTC 78-589
QUEBEC (QUEBEC) - 780369500
CHRC Limitée

Demande présentée en vue de modifier la licence de radiodiffusion de CHOI-FM Québec (Québec) en modifiant la programmation de la promesse de réalisation.

Décision: REFUSE

Parmi les considérations les plus importantes qui entrent en ligne de compte lorsqu'une licence est accordée et renouvelée, se trouve la promesse de réalisation. Cette partie d'une demande expose les engagements du titulaire en ce qui a trait à la fourniture du service à la communauté. Il s'agit en fait d'un contrat entre le radiodiffuseur et le public par lequel le radiodiffuseur promet d'assurer un certain service en retour duquel on lui permet d'utiliser une fréquence publique. Par conséquent, une infraction à la promesse de réalisation est un acte lourd de conséquences.

Le rôle de la promesse de réalisation est défini de façon très précise en ce qui concerne les licences de radio MF: chaque licence de radio MF renferme les énoncés suivants:

"1. que le titulaire de licence prenne, dans la mesure où cet effort peut être raisonnablement exigé de lui, toutes les dispositions requises pour concrétiser... chaque section de la promesse de réalisation ci-jointe, qui fait partie de cette licence.

3. que le titulaire de licence obtienne l'autorisation préalable du Conseil avant de radiodiffuser, durant une période supérieure à quatre semaines d'activité, toute programmation différant substantiellement de toute section de ladite promesse de réalisation."

Lors de l'audience publique tenue le 12 juin 1978 à Ottawa, le Conseil a étudié la demande susmentionnée de modification à la programmation de cette station parce que les modifications proposées représentaient un écart important à la promesse de réalisation autorisée.

Le Conseil a conclu que les modifications proposées dans la demande avaient, au moment de l'audience publique, déjà été effectuées depuis plus de quatre semaines de radiodiffusion, ce qui contrevient aux conditions spécifiques de la licence.

Le Conseil considère cette façon d'agir comme inacceptable et contraire au développement méthodique d'une gamme complète de services de programmation dans une zone de service particulière.

Règle générale, le Conseil n'étudiera pas de demande de changements de programmation à moins que le titulaire ne se conforme déjà à la promesse de réalisation autorisée. S'il juge que le titulaire de cette station ne respecte pas sa licence, le Conseil n'étudiera pas d'autre demande de modification de la promesse de réalisation à moins que, et pas avant que cette station n'ait rajusté sa programmation de façon à se conformer à la promesse de réalisation présentée en vigueur, ce que le Conseil lui ordonne de faire d'ici 30 jours.

Dans la décision CRTC 76-515 qui renouvelle la licence de CHOI-FM jusqu'au 31 mars 1979, le Conseil s'inquiète du temps disponible à la communauté, de la politique musicale, du niveau de contenu de musique canadienne, et des formules de programmation. Le Conseil note que quelques-unes des modifications de programmation effectuées répondent à ces inquiétudes, et il s'attend à ce que le titulaire continue d'ajuster sa programmation dans ces domaines.

Lise Oulmet,
Secrétaire général



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

COMMISSION DE CONTROLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUEBEC

AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants

Nom	Adresse	Catégorie
Québec le 18 août 1978		
COMTE DE TASCHEREAU BILDEAU, Jacques Pour le bénéfice de: Les Entrapprises Jacques Bildeau Inc.	1044, rue St-Jean, Québec	Autorisation d'œuvres musicales dans (1) Brasserie existante.
MAHEUX, Gilles Pour le bénéfice de: 6762 Canada Ltee (Suite à une vente)	1034, rue St-Jean, Québec (ville)	(1) Restaurant avec œuvres musicales et extension sur terrasse. (1) Bar avec spectacles avec extension sur terrasse. (1) Bar add. dans le restaurant à des heures différentes.
COMTE DE JEAN-TALON OUDGHIRI, Mohamed Pour le bénéfice de: Restaurant La Casbah Inc.	595 est. Grande- Allée, Québec (ville)	(1) Restaurant avec danse et terrasse. (1) Bar add. avec spectacles dans restaurant à des heures différentes.
SHIELDS, Mme Jeannette dit Jeannine L. Pour le bénéfice de: Les Cafétérias Rotave Ltee.	95, Chemin Ste-Foy, Québec (ville)	(1) Bar avec danse et spectacles. (1) Réceptions.
COMTE DE JEAN-TALON SHIELDS, Mme Jeannette dit Jeannine L. Pour le bénéfice de: Les Cafétérias Rotave Ltee.	95, Chemin Ste-Foy, Québec (ville)	(1) Brasserie.
GIBEAULT, Daniel Pour le bénéfice de: Brasserie La Nouvelle Inc.	600, av. Belvédère, Québec (ville)	(3) Brasserie avec œuvres musicales dont (1) avec terrasse.
GIBEAULT, Daniel Pour le bénéfice de: Brasserie La Nouvelle Inc.	600, av. Belvédère, Québec (ville)	(1) Restaurant avec œuvre musicales. (1) Réceptions.
COMTE DE LEVIS MORNEAU, Benoît	1535, rue Arena, Bernières (s.d.)	(1) Réceptions.
COMTE DE CHARLEVOIX GAUDREAU, Lucienne- F. (2e demande)	Pointe au Pic (village) 115-A, rue Principale.	Epicierie
COMTE CHAUVEAU MORIN, Mme Gemma Grondin	71, boul. St-Jacques, (Secteur Neufchâteau) Québec (ville)	Epicierie
COMTE DE LOUIS-HEBERT BEAUSOLEIL, Mme Monique	2669, Chemin Ste- Foy, Ste-Foy (ville)	Epicierie
COMTE DE MONTMORENCY FORTIER, André	120, av. St-Gregoire, Beauport (ville)	Epicierie
OTIS, Mlle Aline Pour le bénéfice de: Club Social Les Echangistes	7500, boul. Ste-Anne, Château Richer (ville)	Club
THOMASSIN, André (Suite à une vente)	397, av. Ste-Brigitte, Ste-Brigitte-de-Laval (paroisse)	Epicierie
COMTE DE BEAUCHE-NORD LACROUX, Laurent (Suite à une vente) Pour le bénéfice de: Restaurant Abdoka Inc.	Rue Kennedy, St- Joseph-de-Beauce (ville)	(1) Brasserie
COMTE DE CHARLESBOURG HEBERT, André (Suite à une vente)	1097, boul. du Jardin, (Secteur Orsainville), Charlesbourg (ville)	Epicierie
FONTAINE, Gilles	6635, boul. Talbot, Stonham et Tewkesbury (s.u.)	(1) Restaurant
SIMARD, Robert Pour le bénéfice de: Les Entreprises Rosibla Inc.	166, boul. St-Joseph (Secteur Charlesbourg- Ouest) Québec (ville)	(1) Bar avec danse et spectacles
BARDOU, Etienne Pour le bénéfice de: Les Spécialités Bardou Inc.	5555 ouest, 3e Avenue, Charlesbourg (ville)	Epicierie
BEDARD, Emile Pour le bénéfice de: Les Entreprises Clemro Inc.	253, boul. St-Joseph, (District Charlesbourg- Ouest Québec (ville)	Epicierie
COMTE DE LOTBINIERE LAVERDIERE, Aime (Suite à une vente) Pour le bénéfice de: Lui-même et Roland Auger	313, rue Principale, Lotbinière (village)	(1) Restaurant, (10 Bar, spectacles, (1) Réceptions, (1) Bar, danse (Dans hôtel).
COMTE DE LOTBINIERE DUBOIS, Monette (née Buliez) (Suite à une vente)	178, Principale, Lyster (s.d.)	(1) Restaurant, (1) Bar, danse, (1) Bar avec danse et spectacles, (1) Réceptions (Dans hôtel).

AFIN D'ÊTRE VALIDE, TOUTE OBJECTION À CES DEMANDES DOIT ÊTRE FAITE PAR ÉCRIT, DUMENT MOTIVÉE ET ASSERMÉE, DANS LES 10 JOURS DU PRÉSENT AVIS AU: SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, CASE POSTALE 190, STATION B, QUÉBEC 2, QUÉ.

Q1N 7A8

CORRECTION

Veillez noter qu'il s'est glissé une erreur dans notre annonce parue le 23 août en page E 13 de ce journal. Vous auriez dû lire:

TELECOULEUR PORTATIF 20"

modèle FB 443

PRIX \$499⁹⁵

EATON



CITE DE RIVIERE-DU-LOUP
Appels d'Offres

La Cité de Rivière-du-Loup demande des soumissions pour l'achat d'un tracteur à chenilles avec bûtoir hydraulique pour le département des travaux publics de la Cité. Les spécifications pour ce tracteur sont indiquées sur les formules de soumission qui sont disponibles au bureau de l'ingénieur Municipal, 553, rue La Fontaine à Rivière-du-Loup.

La soumission devra indiquer séparément à l'endroit prévu à cette fin, le prix du tracteur et le montant de la taxe. De plus, la soumission devra indiquer les spécifications complètes du tracteur et du bûtoir hydraulique. Avant d'effectuer la livraison, le soumissionnaire accepté, devra fournir aux services techniques de la Cité, la fiche descriptive fournie par la compagnie fabricante.

Les soumissions devront nous parvenir au plus tard le lundi 18 septembre 1978 à 4:30 heures P.M., et seront ouvertes à la prochaine réunion régulière du Conseil Municipal suivant la date de fermeture des appels d'offres, être adressées au Greffier de la Cité, et porter sur l'enveloppe la mention "Soumission Achat Tracteur à chenilles avec bûtoir hydraulique". Les soumissions qui ne répondront pas aux exigences de la Cité ne seront pas considérées. De plus, la Cité de Rivière-du-Loup ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Jean-Yves Bourgoin,
Directeur Service Technique,
Cité de Rivière-du-Loup.



Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES: 2TA-400-02-007

Aménagement de La Grande Rivière

Fourniture de disjoncteurs d'alternateurs LG-3

Date de fermeture: 23 novembre 1978 à 15h30, heure de Montréal.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de \$50 pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES

Direction de l'Approvisionnement, 19e étage

800 est. boul. de Maisonneuve

Montréal, Québec R2L 4M8

Une garantie accompagnant la soumission au montant de \$600,000, est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en coparticipation ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU
Directeur de l'Approvisionnement

Pour information
appeler 844-3741 poste 308

Lac Mistassini: une 4e victime est repêchée

par Guy DUBE

Un quatrième membre de la famille indienne Voyageur, de Baie-du-Poste, au nord de Chibougamau, a été repêché des eaux du grand lac Mistassini, hier.

Il s'agit de M. Abraham Voyageur, 47 ans. La veille, son épouse Shirley, 50 ans, et deux de ses trois enfants, Madeleine, 18 ans, et Clifford, deux ans, avaient été repêchés du lac. Il ne manque plus maintenant que Louis, 14 ans, dont le corps n'a pas encore été localisé.

Cette famille d'Indiens a été complètement décimée, en fin de semaine dernière, alors qu'elle participait à une excursion de pêche sur le lac Mistassini.

Dimanche soir, ils n'étaient pas de retour et des voisins se sont inquiétés de leur absence. Des recherches ont donc été entreprises dès lundi. L'embarcation dans laquelle ils avaient pris place a été retrouvée, chavirée, et la Sûreté du Québec a été avisée.

Dès mardi, l'hélicoptère de la SQ était dépêché sur place,

ainsi que des policiers de la SQ, poste de Chibougamau.

Une équipe de volontaires civils et amérindiens ont également participé aux recherches. L'hélicoptère est revenu à Québec, hier, mais les recherches continuent de plus belle pour localiser le cinquième membre de la famille Voyageur.

Jusqu'à maintenant, tous les corps ont été repêchés à cinq milles de l'endroit où a été trouvée l'embarcation, lundi dernier.

Baie-du-Poste est situé en droite ligne à quelque 450 kilomètres au nord-ouest de la ville de Québec.

Aux Iles-de-la-Madeleine

Par ailleurs, Henri Lapaire, 39 ans, un Suisse en vacances qui avait été rapporté disparu, aux Iles-de-la-Madeleine, le 14 août dernier, a été retrouvé noyé, hier, près de la Dune du Sud.

C'est à ce dernier endroit qu'il avait été aperçu vivant pour la dernière fois, il y a 10 jours. M. Lapaire vivait à Belair, en Suisse.

Un homme fracasse une statue

Peu après sa libération du centre Robert-Giffard, un ancien pensionnaire, furieux parce qu'on ne lui a pas donné l'emploi espéré, a fracassé une statue de saint Michel, ancien patron de l'institution, promettant de casser une plus grosse statue et d'aller plus loin si nécessaire pour obtenir gain de cause.

Le ministère public a réclamé un délai de trois jours pour se prononcer sur le cautionnement demandé, hier après-midi, au palais de justice de Québec, mais le juge a plutôt souscrit aux objections de Me Gilles Garneau, prétendant que son client n'avait aucun antécédent judiciaire. Le juge Jean Drouin a interdit à l'accusé de se rendre sur le domaine du centre Robert-Giffard, à moins que ce soit

pour un rendez-vous avec un médecin.

Selon les faits rapportés à la cour, dont ceux relatés par un enquêteur de la municipalité de Beauport, l'homme est sorti du centre le 19 août. Depuis le mois de juin, il s'attendait à obtenir un emploi au centre. Devant le refus de l'institution, il aurait brisé une statue haute de quatre pieds. Après son arrestation, accusé d'un méfait ayant causé des dommages de \$50, l'ancien pensionnaire aurait fait part de son intention de s'en prendre à la statue de 12 pieds et de poser d'autres gestes si on lui refusait l'emploi.

Le procès sera instruit le 6 octobre en cour des sessions de la paix.

Une journée de prison pour vol d'échalotes

Détenu préventivement depuis trois jours, l'un des deux individus arrêtés pour le vol d'échalotes, d'une valeur de \$30, dans un potager, à Beauport le 20 août, a été condamné à une journée de prison.

Le juge Jean Drouin, de la cour des sessions de la paix, à Québec, a prononcé cette sentence, hier après-midi, après que l'homme de 31 ans, de Québec, eut déclaré: "Je les ai prises les échalotes".



pierre champagne

Tél.: 647-3434
de 9h à 11h

Québec présente une note surprise à des proprios

Si les égouts sanitaires de la maison que vous habitez depuis 10 ou 15 ans sont branchés sur le réseau pluvial, est-ce de votre faute? Non!

Est-ce la faute de l'entrepreneur qui a construit votre maison? Peut-être.

Est-ce la faute des inspecteurs de la municipalité qui n'ont pas bien vérifié le travail lors de la construction? Sans doute. Du moins en partie.

Et si la ville, après 15 ans, découvre "l'erreur" et qu'elle exige que vous fassiez, à vos frais, réparer cette erreur, qu'en direz-vous?

C'est en tout cas l'aventure que

viennent de vivre plusieurs contribuables du boulevard Central Nord, dans le quartier Duberger.

"Nous vous allouons trois mois pour effectuer la réparation qui s'impose. Après le 1er novembre prochain, si cette correction n'a pas été exécutée, nous nous verrons forcés de prendre des recours judiciaires contre vous", dit la lettre de la ville de Québec, signée Yves Marchand du service de l'aqueduc.

C'est fort. J'ose espérer qu'à tout le moins, les citoyens visés sauront se regrouper et faire face à la municipalité.

Robes à monnaie en français par... "Coinex"

A la suite de la note que je publiai récemment au sujet des robes à monnaie "anglophones", le directeur du service des achats de la Fédération des caisses populaires, M. Jean-Guy Bilodeau, devait m'annoncer que, depuis quelques mois, les "robes à monnaie" distribuées par les Caisse populaires Desjardins sont, premièrement, imprimées

en français parce qu'elles sont, deuxièmement, fabriquées au Québec par la compagnie Coinex de Saint-Jean d'Iberville.

Les robes à l'anglaise que j'ai récupérées la semaine dernière étaient sans doute, selon lui, un restant de vieux stock. Tant mieux et bravo s'il en est ainsi.

Québécois dans le golfe Persique

Le vice-président de la compagnie Mendes, M. LUCIEN ROCHEFORT, arrive d'un voyage dans le golfe Persique où, accompagné de deux autres Québécois, MM. RODRIGUE GAUVIN et GILLES DROLET, ils ont construit quatre allées de quilles et des tables de billard dans un centre sportif de Damman, de l'émirat. Mendes est une firme québécoise spécialisée dans la fabrication et l'installation d'équipements de loisirs et le siège social de cette compagnie est au 215 de la rue Caron, à Québec. C'est dans un hôtel de la chaîne Ramada Inn que ce centre sportif a été construit. Le contrat de construction de cet hôtel a été à une firme mont-réalaise... d'où le sous-contrat pour l'aménagement du centre sportif à la compagnie Mendes. Les Québécois sont demeurés 12 jours dans le golfe Persique et, leur travail terminé, ils s'en sont revenus à Québec sans même prendre quelques jours de vacances. Pourtant, comme vous pouvez le voir sur cette photographie, l'hôtel en question est très attrayant.

Des gens extra!

Mon cher René, c'est à ton tour...

C'est aujourd'hui la St-René. Le premier ministre RENE LEVESQUE, vient de terminer, en beauté, sa 54e année d'existence. Si vous voulez lui faire plaisir, expédiez-lui une cartouche de cigarettes. Peu importe la

sorte, pourvu que cela ne soit pas des "Québécoises". Il les déteste.

ferait-on pas la même chose lorsque c'est moins "légitime". Comme le dit le carton "suivre un sommet vin-alimentaire".

tournoi de golf "La valise". Premier départ à... 7h30.

Le directeur-administrateur de la Commission de l'exposition provinciale, M. PAUL-EMILE MAHEUX, devra malheureusement demeurer alité durant toute la durée de l'exposition. Comme on le dit souvent "le cœur a des raisons que la raison ne connaît pas."

Les prix ont enregistré une hausse de 1.5 pour 100 à Québec en juillet

OTTAWA (d'après CP) — L'indice des prix à la consommation a cru de 1.5 pour 100 à Québec en juillet, a annoncé hier Statistique Canada.

Cette hausse porte le taux annuel de hausse des prix à 8.7 pour 100 pour l'ensemble de l'année dans la capitale québécoise.

A Montréal, la hausse de l'indice a également été de 1.5 pour 100 en juillet mais le taux annuel a été porté à 9.1 pour 100.

C'est à Saint-Jean de Terre-Neuve que la hausse la plus forte a été enregistrée avec un indice de 2 pour 100.

La moins élevée a été notée à Vancouver et à Edmonton, avec six dixièmes de un pour 100.

A l'échelle nationale, la hausse moyenne s'établit à 1.5 pour 100 en juillet, pour fixer le taux annuel à 9.8 pour 100.

Les causes principales de la hausse seraient localisées dans les aliments, les automobiles et les soins dentaires.

A Halifax, hausse de 1.2 pour 100 (taux annuel de 7.7 pour 100).

A Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, 1.4 pour 100 (8.6 pour 100).

A Toronto, 1.8 pour 100 (9.6 pour 100).

A Thunder Bay, Ontario, huit dixièmes pour 100 (7.6 pour 100).

A Winnipeg, un pour 100 (8.8 pour 100).

A Saskatoon, 1.1 pour 100 (8.9 pour 100).

A Regina, un pour 100 (10.4 pour 100).

A Calgary, neuf dixièmes pour 100 (neuf pour 100).

A Winnipeg, un pour 100 8.8 pour 100.

A Saskatoon, 1.1 pour 100 8.9 pour 100.

A Regina, un pour 100 10.4 pour 100.

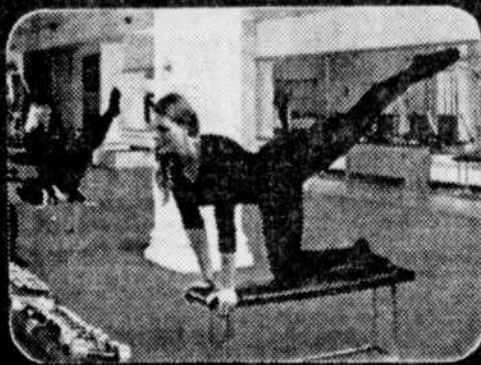
A Calgary, neuf dixièmes de un pour 100 neuf pour 100.

SEULEMENT 4 JOURS POUR LE GRAND SPECIAL POPULAIRE



2 POUR LE 1 PRIX

DEPUIS 10 ANS À QUÉBEC



PROFITEZ DE TOUTES NOS INSTALLATIONS
GYMNASSE, SALLE CALIFORNIENNE, BAIN SAUNA, PISCINE, BAIN TOURBILLON. PROGRAMMES D'EXERCICES INDIVIDUELS.



VIC TANNY
DONNE DES RESULTATS — CLUBS SANTE — MISE EN FORME

FAITES VOTRE RESERVATION DES MAINTENANT, NOMBRE DE PLACES LIMITE



2965, 1^{re} AVENUE LIMOILLOU

626-6216

PLAZA-LAVAL SAINTE-FOY

659-1775

La Boutique

Danielle Morali

présente sa

Collection automne-hiver 1978

le mardi 5 septembre à 10h30

au Château Frontenac

Les billets sont disponibles à prix modique, à la boutique située à Place Ste-Foy, 2450, boul. Laurier. - 656-9141

SOLDE BI-ANNUEL

la galerie du meuble
ROCHE-BOBOIS

vous proposent un vaste choix de meubles à prix réduits pendant leur solde bi-annuel présentement en cours.

Brochure disponible gratuitement en composant:

681-0171

Mobilier contemporain: 16, rue Courcellette
Mobilier traditionnel: 1299, boul. Charest ouest

COURS DU JOUR OU DU SOIR
COURS COMMERCIAL REGULIER
Secondaire court

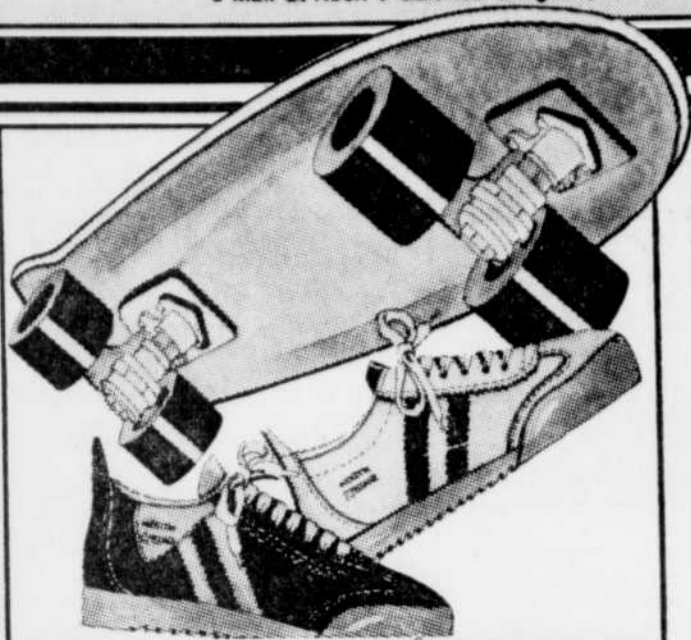
COURS DE PERFECTIONNEMENT
Niveau secondaire
Certificat du ministère de l'Éducation

ACCEPTONS GARÇONS ET FILLES
Permis no 669515

ECOLE BLUTEAU
475, de la Canardière
Tél.: 524-3215
Bureau de 9 a.m. à 5.30 p.m.
Essai de 15 jours gratuits.

Pollack
• Mail St-Roch • Galeries Chagnon, Lévis

VENTE D'AOUT



Espadrilles "NORTH STAR" pour hommes et garçons

Espadrilles de fabrication canadienne; confectionnées en cuir blanc ou suède bleu, entièrement coussinées pour plus de confort. Pointures 6 1/2 à 11 1/2.

Orig. 20.00

Spécial 14.99

De plus... participez à l'opération "PLANCHE A ROULETTES" pendant notre VENTE D'AOUT.

Chaque achat d'une paire de North Star vous donne la chance de gagner une planche à roulettes.

TIRAGE: LUNDI 28 août, à 17h00.

Souliers sport pour hommes et garçons

A. Idéal pour l'étudiant! Souliers sport lacés en suède brun, semelle de crêpe, entièrement coussinées pour plus de confort. Pointures 6 1/2 à 11 1/2.

Orig. 20.00

Spécial 14.99

B. Souliers sport lacés, faisant partie d'un lot de souliers sport et élégants, de marques réputées. Brun ou tan; pointures 7 1/2 à 11 1/2 dans le lot.

Orig. 28.00 à 45.00

Spécial 19.99

SOULIERS-HOMMES (Rayon 670)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée;
Lévis, étage supérieur.



529-9111
TELEPHONEZ

Chemises sport à prix d'économie!

Chemises à manches longues, de première qualité; en tricot de polyester lavable à la main ou en machine. De coupe impeccable, permettant un ajustement parfait. Tailles P-M-G-T.G. Imprimé dans les tons de bleu, brun ou noir.

Orig. 20.00

Spécial 10.99



Bas pour hommes

Bas de marque réputée, et de première qualité. En laine Kroy et nylon. Une grandeur pour tous. Choix de couleurs automnales.

Orig. 3.00

Spécial 1.79

MERCERIE-HOMMES (Rayon 620)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée;
Lévis, étage supérieur.



529-9111
TELEPHONEZ

CROYDON

Les imperméables "CROYDON" toujours de mise!

D'une élégance classique, cet imperméable coupé droit, avec boutonnage dissimulé et poches en biais, est confectionné en nylon et coton; chaude doublure amovible, avec glissière. Tailles 36 à 44. Beige naturel ou marine.

Orig. 65.00

Spécial 49.99

CONFECTION-HOMMES (Rayon 610)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée; Lévis, étage supérieur.



carson

sur notre SERIE 4900 de "CARSON"

Comprenant: Vanity 18" - Fin de semaine 21" - Garde-robe 21" - 3 complets sur roues 25" et Mallette. Couleurs: moka, chardon, chêne et toile. Cet ensemble unit l'apparence dernier cri à l'excellente durabilité; serrures à mouvement digital, tissu polypropylène renforcé de Scotchgard qui augmente la résistance aux taches et l'imperméabilité.

Orig. 30.00 à 100.00

Spécial 20.00 à 66.00

33 1/3%
de rabais

VALISES (Rayon 530) Mail St-Roch et Lévis, rez-de-chaussée.



Souliers sport pour jeunes filles

Spécialement pour le Retour à l'École... ces deux modèles portant la marque "Savage", confectionnés en cuir de qualité couleur tan. Modèle lacé ou avec courroie ajustable; semelle de crêpe très résistante. Pointures 6 à 8AA et 5 à 9B.

Orig. 32.00

Spécial 24.99

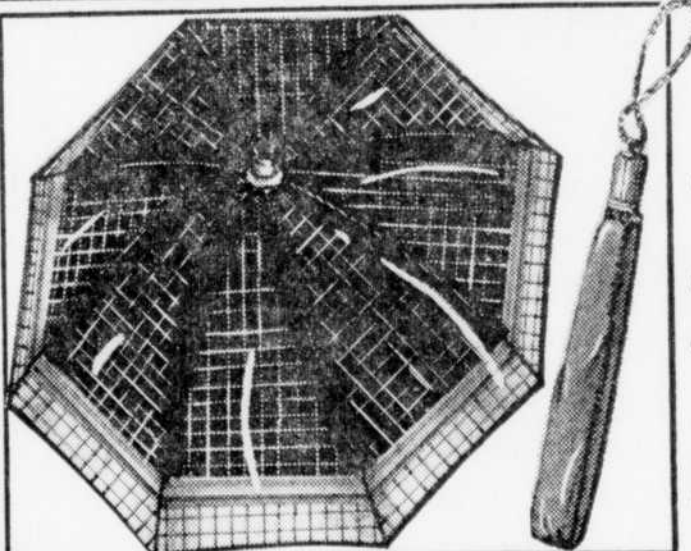
SOULIERS-DAMES (Rayon 470)
Mail St-Roch, 2e étage; Lévis, étage supérieur.

Non illustrés:

Souliers lacés en suède brun ou bleu, pour dames et jeunes filles; semelle crêpée. Pointures 5 à 10B.

Orig. 24.00

Spécial 15.99



Parapluies à prix attrayants!

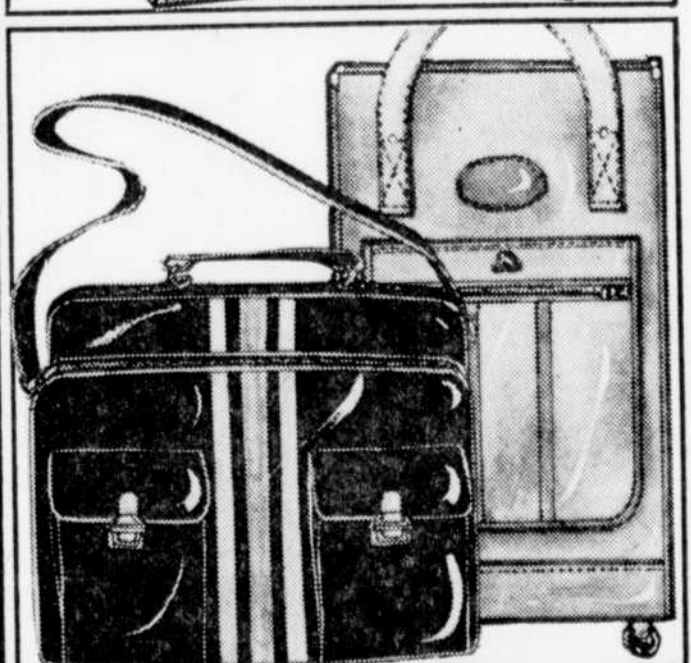
• Parapluies télescopiques, unis ou imprimés, avec pochette assortie.

Spécial 4.99

• Parapluies télescopiques, imprimés, avec pochette et foulard assortis.

Spécial 7.99

PARAPLUIES (Rayon 400) Mail St-Roch, rez-de-chaussée; Lévis, étage supérieur.



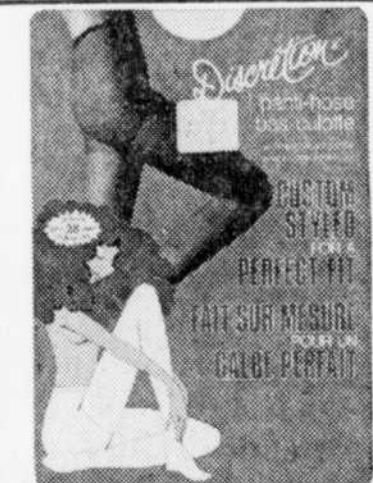
Les nouveaux sacs... signés "ARTEL"

A l'occasion de la VENTE D'AOUT, Pollack vous offre plus de 6 modèles vraiment populaires, spécialement destinés aux étudiantes. Confectionnés en toile solide, de formats variés, avec glissières et pochettes. Aussi, sac de voyage sur roulettes.

Orig. 14.00 à 17.00

Spécial 10.99

Bourses (Rayon 460) Mail St-Roch, rez-de-chaussée; Lévis, étage supérieur.



Bas-culottes "DISCRETION"

Bas-culottes de marque très réputée, avec culotte renforcée. Tailles P-M-G. Couleurs: miel, noisette, caresse.

Orig. 1.59

Spécial 1.18

BAS-DAMES (Rayon 370)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée; Lévis, étage supérieur.



Bas aux genoux

Très populaires auprès des étudiantes, pour l'automne! Bas trois-quarts en orlon et nylon, une grandeur. Blanc, chameau, marine, ivoire, café.

Orig. 2.25

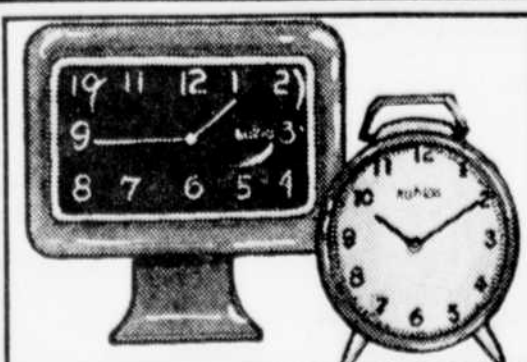
Spécial 1.88

Pantoufles pour dames

Pantoufles genre mule, avec talon compensé et piqûres décoratives. Très légères et confortables. Pointures 5 à 9. Bleu, rose, blanc.

Spécial 4.99

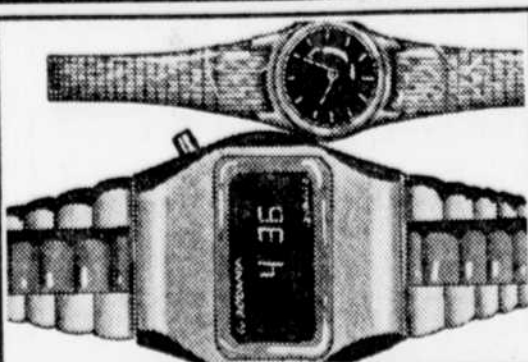
BAS-DAMES (Rayon 370)
Mail St-Roch, rez-de-chaussée; Lévis, étage supérieur.



20% de rabais sur tous nos réveille-matin

Modèles classiques ou modernes. Indispensables aux étudiants, pour la rentrée!

MONTRES (Rayon 255) Mail St-Roch, rez-de-chaussée; Lévis, étage supérieur.



20% de rabais sur toutes nos montres

Pour étudiants-étudiantes. Choix de styles avant-gardistes ou plus sobres. Un cadeau toujours apprécié!

MONTRES (Rayon 255) Mail St-Roch, rez-de-chaussée; Lévis, étage supérieur.